

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
le 17 juin 2022
Adopté à la séance du Conseil départemental du 8 juillet 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
ETORE-MANIKA Edwina
FROMNTEIL Anne
HADDAD Patrick
HAQUIN Xavier
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
METREF Nadia
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SCOLAN Muriel
SUEUR Philippe
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
TOUNGSISIMO Cécilia
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

EON Pierre-Edouard - Pouvoir à PELISSIER Véronique

MELO Manuela - Pouvoir à ROULEAU Philippe

MENHAOUARA Nessrine – Pouvoir à BOUGEARD Nicolas

MEURANT Sébastien - Pouvoir à VILLECOURT Céline

PLELAN Noellie - Pouvoir à HAQUIN Xavier

SABOURET Cédric - Pouvoir à TOUNGSI-SIMO Cécilia

STREHAIANO Luc - Pouvoir à PHILIPPON Aziza

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES ASSEMBLEES DES 22 AVRIL 2022 ET 13 MAI 2022	6
III.	EXAMEN DES RAPPORTS	7
	- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme -Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	7
	1-10 Participation collective aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial (RNTF) 2022. Axe Seine / Vallée de l'Oise.	7
	1-11 Soutenir la création et la diffusion : subventions 2022 aux compagnies structurantes de spectacle vivant.	8
	- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	9
	2-30 Compte Administratif de l'exercice 2021. Compte de gestion de l'exercice 2021. Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Affectation définitive des résultats.	9
	2-31 Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).	16
	2-32 Présentation du rapport d'activité des services 2021.	19
	2-33 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2021.	20
	2-34 Conclusions du Commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête publique unique, déclaration de projet, annexe à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), nécessaires au projet de suppression du Passage à Niveau (PN) n° 4 situé sur la RD 311 sur les communes de Deuil-la Barre et Montmagny.	21
	2-35 Subventions en faveur des syndicats professionnels. Exercice 2022.	23
	2-36 Révision du dispositif départemental d'aides à l'investissement des communes et groupements de communes : Fonds "Val d'Oise Territoires".	25
	2-37 Signature des trois Conventions Territoriales d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) relatives au règlement des Contrats Ruraux (CoR), aux Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR), et au financement des actions en faveur du développement de l'usage du vélo en Ile-de-France.	39
	2-38 Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 à Argenteuil.	40
	2-39 Diverses opérations foncières.	42
	- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	43
	3-13 Désignation des lauréats de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances.	43

3-14 Ouverture du nouveau collège "Caroline Aigle" de Cergy : attribution d'une dotation départementale de fonctionnement pour la période de septembre à décembre 2022 et constitution de son fonds de roulement. 47

**- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée - Logement 48**

4-11 Mise en œuvre d'un centre de supervision départemental et équipement des sites du Département en vidéoprotection. 48

4-12 Présentation des bilans d'exécution 2021 du Plan Pauvreté. 52

4-13 Mise en place d'un service départemental itinérant labellisé France Services. 59

4-14 Proposition de deux subventions de fonctionnement pour 2022 et approbation des conventions de partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95) et SOLidaires pour l'HABitat (SOLiHA) Grand Paris. 61

**- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces -
Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la
société 63**

5-14 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS) départemental dite des Trois Sources de Nucourt - Commune de Nucourt. 63

5-15 Programme d'actions 2022 dans les parcs départementaux. 64

5-16 Mise en enquête publique du projet de déviation de la RD 14 sur la commune de La Chapelle-en-Vexin. 66

5-17 Commune de l'Isle-Adam - Reclassement du domaine public départemental vers le domaine public communal de la section 2 de la Route départementale (RD) 67E à l'Isle-Adam. 69

Début de la séance à 9 h 28.

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. Nous allons commencer cette séance.

Madame SCOLAN procède à l'appel.

Merci beaucoup. Nous avons le quorum.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vais faire approuver l'ordre du jour de cette séance. Nous commençons par les rapports de la Première Commission et nous enchaînons tout à fait logiquement : la Deuxième, la Troisième, la Quatrième et la Cinquième.

Les Commissions se sont tenues soit en visioconférence, soit en présentiel.

Nous avons quelques rapports connexes : le 2-34, le 2-37 et le 2-38.

Trois diaporamas seront présentés. Ils portent sur :

- le Compte Administratif (CA) de l'exercice 2021 ;
- la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022 ;
- les bilans d'exécution 2021 du Plan Pauvreté, en lien avec la présentation du rapport 4-12.

Une vidéo sera diffusée. Très sympathique, elle porte sur le rapport 3-13, soit la désignation des lauréats de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances.

II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES ASSEMBLEES DEPARTEMENTALES DES 22 AVRIL 2022 ET 13 MAI 2022

Madame CAVECCHI

Dans votre K-Box, je pense que vous avez reçu les comptes rendus des séances du 22 avril et du 13 mai, ainsi que le diaporama diffusé au cours de la séance du 13 mai. Y a-t-il des remarques particulières sur les comptes rendus ?

Très bien. Je considère qu'ils sont adoptés.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-10 Participation collective aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial (RNTF) 2022. Axe Seine / Vallée de l'Oise

Madame CAVECCHI

Je donne immédiatement la parole à Monsieur BACHARD pour parler de tourisme.

Monsieur BACHARD

Madame la Présidente, bonjour.

Deux sujets, le premier est la participation à l'Axe Seine, le second porte sur les questions de tourisme fluvial.

Le premier sujet est un stand que nous aurons conjointement avec le Département de l'Oise, avec qui nous travaillons très bien en synergie. Pour le deuxième sujet, c'est pareil, mais avec des Départements concernés par la Seine. Là aussi, nous aurons une participation commune avec les Départements partenaires.

Pour le premier, c'est une participation du Val d'Oise à hauteur de 7 500 €. Pour le deuxième, c'est une participation des Départements de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) à hauteur de 50 000 €, ce qui représente une participation de 10 000 € pour le Val d'Oise.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Avez-vous des remarques ?

Pas de remarques.

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

1-11 Soutenir la création et la diffusion : subventions 2022 aux compagnies structurantes de spectacle vivant.

Madame CAVECCHI

Nous nous occupons de culture - ce qui est très important pour le Département - et de spectacle vivant dans le Val d'Oise, à travers la création et la diffusion de spectacles avec quelques compagnies structurantes. Je donne la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente.

Le Département accorde à la culture et à son rayonnement une place essentielle, en affirmant son soutien aux acteurs structurants qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Afin de soutenir la création et la diffusion, des subventions sont proposées aux compagnies structurantes du spectacle vivant pour un total de 164 800 €. Six compagnies sont concernées :

- Association de Création Théâtrale et Audio-visuelle (ACTA) pour un montant de 52 300 € avec le dispositif "Les Berceuses", ainsi que le dispositif "Pépites". Cette compagnie privilégie les projets enfance, petite enfance et parentalité ;
- le Théâtre de la Vallée sur le territoire d'Ecouen pour un montant de 22 000 € ;
- la Compagnie Hubert Jappelle - théâtre de l'Usine pour un montant de 65 500 € ;
- l'Œil du Baobab pour un montant de 10 000 € ;
- (S)-Vrai, en résidence à Gonesse pour un montant de 10 000 € ;
- la Jeunesse Aimable dans le cadre d'une résidence artistique à Argenteuil pour un montant de 5 000 € ;

Je rappelle que le montant total est de 164 800 €. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. C'est important pour le territoire.

Avez-vous des remarques ?

Pas de remarques.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

Adoption à l'unanimité

- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-30 Compte administratif de l'exercice 2021. Compte de gestion de l'exercice 2021. Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Affectation définitive des résultats

Madame CAVECCHI

Nous passons aux finances départementales. Elles nous permettent de travailler dans de bonnes conditions, lesquelles sont essentielles.

Chers collègues, nous abordons le chapitre budgétaire de cette séance avec :

- l'examen du Compte Administratif (CA) ;
- le donner acte de la présentation du compte de gestion par Madame le Payeur départemental ;
- l'affectation définitive du résultat à l'exercice en cours ;
- l'examen de la Décision Modificative n° 1 (DM1) sur l'année 2022.

Comme l'an passé, si vous le voulez bien, je dirai quelques mots sur cet ensemble, puis notre Vice-Président aux finances présentera les diaporamas et, à la fin de nos débats, Monsieur Philippe SUEUR fera voter le CA, puisque vous savez que la règle est que le Président de séance habituel - le Maire ou le Président - quitte la salle.

Dans un premier temps, à l'examen du CA, nous constaterons la très bonne tenue de l'exercice 2021 avec un retour à la normale - si je peux dire - après l'année 2020 un peu chahutée par la Covid.

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont été contenues. Le résultat est confortable, porté par les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et nos efforts de gestion. Le taux d'épargne et notre capacité de désendettement sont en amélioration, tandis que notre dette a diminué, tout en coûtant toujours moins cher. Enfin, nos investissements ont retrouvé des niveaux records et j'en profite pour remercier nos partenaires et amis des Départements membres du Fonds de Solidarité d'Investissement Interdépartemental (FS2i) qui ont rapporté au Département 23 M€ de recettes en 2021, sachant que nous y participons à hauteur de 10 ou 11 M€, ce qui est une belle performance.

La belle performance du Département du Val d'Oise a été saluée en fin d'année dernière par notre agence de notation Fitch Ratings qui a attribué la note maximale AA, de l'inédit depuis 2012. Nous attendons les résultats de la revue semestrielle, en cours en ce moment, avec une belle sérénité. Cela nous fera une jolie façon de célébrer nos dix ans de présence sur le marché obligataire. On ne répétera jamais assez que les marges de manœuvre que je décris sont essentielles pour être utiles aux Valdoisiennes et aux Valdoisiens, notamment en investissant continuellement dans les équipements dont ils ont besoin et qui assurent l'avenir de nos territoires.

Ce dernier point fait la transition avec le commentaire du budget supplémentaire, lequel est nécessaire pour faire face aux sempiternelles mesures gouvernementales d'augmentation non compensée de nos charges. Cela sera rappelé dans le détail par Monsieur Yannick BOEDEC dans quelques instants. Le volume de la DM1 est assez inédit cette année avec près de 20 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires par rapport à un prévisionnel au Budget Primitif (BP) qui n'est pas si ancien. Le SEGUR est passé par là, ainsi que quelques promesses de campagne. Dans une moindre mesure, relativement parlant, concernant le Département par rapport aux communes, il y a aussi l'inflation des coûts de l'énergie et de certaines fournitures, dont on parle tous les jours dans nos médias.

Concernant le volet Ressources Humaines (RH) de notre collectivité, nous en parlerons plus longuement à la séance de juillet, mais je voudrais d'ores et déjà vous dire que notre mandat 2021-2028 a démarré sous de nouveaux auspices et avec de très importants chantiers, ce que nous constatons dès cette DM1. A ma demande, le Directeur Général des Services (DGS) en a récemment rappelé, par courriel, les réalisations et les perspectives. Certes, tout cela a un coût. Plus de 10 M€ en années pleines, mais nous l'assumons totalement, compte tenu que sont en jeu l'attractivité de notre institution et les conditions de travail qui - j'en suis convaincue - sont aussi celles de notre réussite collective.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, voilà en quelques mots, ce que je voulais vous rappeler en introduction sur ce chapitre budgétaire et financier.

Je cède la parole à Monsieur Yannick BOEDEC, Vice-Président, pour une présentation dynamique et synthétique. Je ne l'imagine pas autrement, puisqu'il nous y a habitué. Nous passons donc au CA de l'année 2021.

Monsieur BOEDEC

(Diffusion d'un diaporama)

Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez déjà dit, mais je vais répéter ce qu'il faut retenir sur le CA 2021 :

- un investissement en hausse de 13 %, ce qui le porte à 166 M€ contre 146 M€ en 2020 ;
- des dépenses réelles de fonctionnement en légère baisse de 2 % à 1 067 M€ contre 1 086 M€ ;
- un taux d'épargne à 14,6 % contre 9,5 % ;
- un endettement qui poursuit sa longue décrue avec un en-cours de dettes à 868 M€ contre 893 M€ ;
- le résultat net cumulé est excédentaire de 195 M€, lequel est réparti en excédent de fonctionnement de 265 M€, mais avec un déficit d'investissement de 70 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 251 M€ contre 1 184 M€, du fait de la suppression du taux de foncier bâti. Le poids de la fiscalité directe s'effondre au bénéfice de la fiscalité dite indirecte ou, dit autrement, notre autonomie financière baisse fortement au profit de menottes dont on ne nous a pas donné les clés. La hausse des DMTO de 52 M€ est à noter, mais je vais y revenir, puisque je sais que c'est une recette souvent débattue.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 119,8 M€, dont 60 M€ d'emprunt, soit la moitié, 23 M€ du FS2i et 23 M€ de dotation d'Etat.

Un petit focus sur les recettes des DMTO. Après une baisse de 8 % en 2020, ce qui représente 19 M€, les DMTO sont reparties à la hausse en 2021, en se portant à 277 M€, soit 23 % de hausse par rapport à 2020 ou 13 % de hausse par rapport à l'année de référence 2019. Pour le moment, l'année 2022 présente un très léger tassement par rapport à 2021. Ce tassement est global ; localement, c'est autre chose.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,8 %. Cela est essentiellement dû aux 18 M€ de provisions en 2020 qui n'ont pas été reconduites en 2021. A noter que l'action sociale représente 62 % des dépenses de fonctionnement.

Un focus sur l'épargne et la dette. Après une baisse significative de notre épargne en 2020, elle s'est fortement améliorée en 2021 permettant, de fait, de moins faire appel à l'emprunt pour couvrir la hausse du budget d'investissement. Notre capacité de désendettement s'établit maintenant à 4,8 ans contre 8 ans en 2020.

Les dépenses d'investissement augmentent de 20 M€ en 2021 par rapport à 2020. Les principales dépenses sont :

- 55 M€ dans le plan numérique des collèges ;
- 53 M€ dans l'aménagement du territoire ;
- 16 M€ pour la maintenance de nos bâtiments ;
- 16 M€ pour l'aide aux communes ;
- 85 M€ de remboursement de capital de la dette.

Une petite suite pour les budgets annexes, puisque nous votons aussi les CA des budgets annexes :

- le Château d'Auvers présente un excédent de fonctionnement de 280 000 € et un excédent d'investissement de 59 000 € ;
- le Laboratoire départemental a un excédent de fonctionnement de 76 000 € et un déficit d'investissement identique, ce qui fait 0 € pour l'année ;
- la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) présente un solde nul en fonctionnement et un excédent de 1,846 M€ en investissement.

Voilà, Madame la Présidente, pour le résumé du CA.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Je vais vous abandonner, mais avant j'écoute le débat.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.

Mon intervention concernera à la fois le rapport 2-30 et le rapport 2-31. Cela me permettra d'aborder, globalement, la situation financière de notre Département. Ce sera aussi l'occasion de mettre en lumière vos choix politiques. Vous le comprendrez bien : ces choix ne sont pas les nôtres.

Le CA est la photographie de la situation financière de notre collectivité. Le portrait fait de ce CA est flatteur : c'est celui d'une collectivité qui va bien, qui va même très bien, capable de dégager un excédent de fonctionnement de 116 M€ avec un résultat net de 195 M€, un excédent auquel il faut ajouter celui de l'exercice passé. Là, nous atteignons 265 M€ d'excédent de fonctionnement. Quand je disais que nous allons très bien, je vais même ajouter que nous allons très très très bien. Arrêtons-nous un instant sur ce chiffre important cette année encore. Nous avons un excédent supérieur à 10 % de nos dépenses de fonctionnement. Cela nous permet de voir large. Autrement dit, pour la seule année 2021, si nous affectons notre excédent pour couvrir nos besoins en investissement, même en considérant les 70 M€ de déficit à l'occasion de la DM1, vous affichez bien une hausse de 5,5 M€ sur l'ensemble, il nous resterait en fait 46 M€.

Alors, Madame la Présidente, ce résultat appelle trois observations. Je sais que certaines sont partagées dans votre majorité, encore faudrait-il oser le dire.

La première est que vous prélevez trop d'impôts. En effet, si notre excédent est aussi élevé, c'est que nos recettes sont fortes. Vous les aviez même minorées dans le Budget Primitif (BP), nous avons eu ce débat à cette occasion. Toujours autour des DMTO, c'est soit de la sagesse, soit de la prudence excessive, soit autre chose, mais le résultat est là. Nous avons plus de recettes que de dépenses et ce n'est pas une surprise. Nous reparlons des DMTO chaque année et ce n'est pas un épiphénomène, puisque nous en reparlons chaque année, c'est bien un phénomène structurel, d'autant plus que les taux d'augmentation des DMTO correspondent à des taux d'augmentation nationaux. Donc, il n'y a pas de microclimat valdoisien. Nous sommes bien capables de prévoir nos recettes en DMTO au plus juste et nous sommes donc en faute quand nous les minorons volontairement. Dans ce cas, nous pourrions choisir de diminuer la pression fiscale sur nos concitoyens. En tout cas, c'est un argument que beaucoup d'entre vous, localement ou nationalement, portent : la baisse des impôts. Vous êtes en majorité : faites-le. Cela mettra en concordance ce que vous dites à travers les médias ou sur les places publiques. Vous voyez : nous vous aidons.

La deuxième observation est que vous pratiquez aussi l'austérité. Nous le voyons bien dans notre collectivité. Ce matin, nous avons été accueillis par les agents en grève du Département, nous avons pu entendre leurs revendications légitimes et, en particulier, les sages-femmes, que je vous invite à rencontrer et qui ont un certain nombre de choses fort justes - je pense - à nous faire remonter. Là aussi, le CA porte la trace de vos choix, celle d'une compression des dépenses de personnel, alors que tous les agents, notamment les catégories C, ont un besoin urgent de revalorisation. Vous avez fait le choix de la stagnation des dépenses. Alors, nous nous demandons comment vous allez pouvoir mettre en œuvre ce que vous promettez plus loin dans la séance. Au contraire, il faut un plan d'urgence pour revaloriser celles et ceux qui ont été et qui sont toujours en première ligne. A l'occasion de la DM1, vous affichez bien une hausse de 5,5 M€ sur les RH, mais vous utilisez la "stratégie du coucou", cet animal bien connu qui pond dans le nid des autres oiseaux pour profiter d'un effet d'aubaine. La question est de savoir d'où viennent ces 5,5 M€. Dans votre délibération, vous le reconnaissez vous-mêmes. Pour les trois quarts, ils viennent de décisions et de financements nationaux, décisions sur lesquelles vous n'avez pas la main et que vos parlementaires ont même parfois combattues. Donc, nous allons recevoir de l'argent - j'espère - sur des décisions que vous avez combattues. Quelle chance ! Alors, pourquoi ne pas consacrer une partie de notre confortable excédent pour revaloriser le personnel départemental ? Nous en avons les moyens.

La troisième observation est que vous ne préparez pas suffisamment l'avenir. Je l'ai dit plus haut, nous pouvons couvrir les besoins de la section d'investissement très facilement. Notre capacité théorique de désendettement est à 4,8 ans. Beaucoup d'entre vous - d'entre nous - sont dans des collectivités territoriales - dans des Mairies - et, 4,8 ans, on en rêve. C'est absolument exceptionnel. Cela illustre notre investissement insuffisant. Vous l'avouez d'ailleurs à demi-mot en refondant le guide des aides. Nous y reviendrons tout à l'heure. Dans les propos liminaires, on dit même qu'on le refonde pour pouvoir dépenser plus, parce que l'on considère que c'est sous-utilisé. Nous y reviendrons. Pourtant, c'est aujourd'hui qu'il faut investir. Je dirais même que c'était hier, avant que les taux ne remontent, qu'ils rendent donc l'argent plus cher, que l'inflation rende les projets plus coûteux. Seulement, au lieu d'investir pour les Valdoisiennes et les Valdoisiens, vous avez préféré rembourser les banques.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, au moment où nos concitoyens, nos communes, nos territoires, nos entreprises, nos associations ont vraiment besoin de notre solidarité, au moment où doit s'engager la transition écologique, au moment où nous souffrons d'un manque de service public de proximité, il est absolument nécessaire de s'engager pour une politique plus ambitieuse en matière d'investissement, de RH, de véritable service public. Le Département doit être au rendez-vous de ces défis majeurs. Encore faut-il l'assumer politiquement, serez-vous prêts à le faire ?

Je vous remercie.

Bien évidemment, nous voterons contre la 2-30 et la 2-31.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD.

Je ne parle plus. Donc, j'écoute. Je rends la parole à Monsieur BOEDEC, s'il la veut.

Monsieur BOEDEC

Rapidement.

Vous dites que l'on a plus de recettes que de dépenses. Je dirais : heureusement. Je dirais même que c'est la loi, puisque nous devons dégager un excédent de fonctionnement, contrairement à l'Etat qui ne se prive pas d'être déficitaire. En fonctionnement, nous devons dégager un excédent qui nous permet d'investir. Après, on peut discuter du niveau de cet excédent. Quand vous parlez de 4,8 ans de capacité de désendettement et que nous n'investissons pas assez. Non, c'est parce que nous avons une épargne importante que ce chiffre monte ; après, c'est une question de mathématiques. Je n'étais pas bon en français en 3^e, mais j'étais bon en mathématiques - petite anecdote. Quand vous dites que nous remboursions les banques : non, nous ne remboursions pas les banques, nous remboursions notre emprunt, nous remboursions la dette que nous avons prise. Les mots sont importants. Donc, nous n'engraissons personne, c'est le système qui veut que nous empruntions auprès des banques ou auprès des marchés et que, à partir du moment où nous empruntons, cela paraît logique que nous remboursions.

Vous dites que les taux vont augmenter, les taux ont déjà commencé à augmenter et je crains que la pente ne s'arrête pas avant quelque temps. Nous sommes partis dans une tendance haussière de taux d'intérêt. D'ailleurs, nous sommes en train de réfléchir pour éventuellement anticiper les emprunts de cette année, plutôt que d'avoir à les souscrire dans six mois. C'est en cours de discussion, mais nous ne sommes pas très optimistes sur la courbe des taux.

Vous regrettez presque la bonne santé de la collectivité. En tant que Vice-Président aux finances, forcément, je suis plutôt content d'avoir une collectivité en bonne santé que l'inverse. Par exemple, si nous vous amenions un taux de 18 ans pour rembourser avec une épargne brute très faible, avec un endettement qui explose, je ne doute pas que votre discours serait tout aussi négatif, mais en disant que nous serions de mauvais gestionnaires. Donc, je préfère être critiqué, parce que nous sommes de bons gestionnaires que l'inverse. Merci.

(Départ de Madame CAVECCHI)

Monsieur SUEUR

Mes chers collègues, nous allons voter ce CA pour le budget principal.

Nous avons en section de fonctionnement un excédent de 265 911 677,13 € et, en section d'investissement, nous avons un résultat négatif de 70 246 275,69 €, ce qui donne un résultat net de 195 665 401,44 €, ce qui est effectivement satisfaisant, quoi qu'on puisse en penser.

Pour le Budget principal, y a-t-il des oppositions ? Oui.
Il n'y a pas d'abstention. Le CA est adopté.

Adoption à la majorité, l'Opposition vote contre

Les services juridiques conseillent que Madame PELISSIER ne prenne pas part au vote pour la MDE.

Pour le Château d'Auvers, nous avons un résultat de fonctionnement de 280 138 € et, au résultat d'investissement, un excédent de 59 518 €.

Je mets aux voix.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Parfait, c'est adopté.

Adoption à l'unanimité

Pour le Laboratoire départemental, nous sommes à zéro, puisque nous sommes en fonctionnement à 7 664,58 € d'excédent et nous sommes en négatif de la même somme en investissement.

Donc, pour le CA du Laboratoire départemental, y a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Pour la MDE, qui est en fonctionnement à zéro, puisque nous sommes effectivement sur une année neutre et, en besoin de financement en section d'investissement, nous avons un résultat - il est tout neuf - de 1 846 866,02 €.

Je mets aux voix.
Y a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité, Mme Véronique PELISSIER ne prend pas part au vote

Monsieur BOEDEC

Juste pour être sûr, nous devons aussi prendre acte du compte de gestion.

Monsieur SUEUR

Il est en tout point identique au CA, puisque c'est le même compte, mais du comptable. Donc, nous en prenons acte.

Donné acte

Nous pouvons demander à Madame la Présidente de revenir.

(Retour de Madame CAVECCHI)

Madame CAVECCHI

Je remercie ma majorité de ce quitus. Merci beaucoup.

Je remercie la minorité d'avoir été présente.

2-31 Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Madame CAVECCHI

Nous passons à la délibération suivante. Il s'agit de la DM1 avancée sur le Budget départemental 2022. Cela concerne aussi le Château d'Auvers, le Laboratoire et la MDE.

Monsieur BOEDEC, nous avons une DM importante et exceptionnelle. Vous avez la parole.

Monsieur BOEDEC

(Diffusion d'un diaporama)

Une DM du budget est classique pour une collectivité. Ce qui l'est moins cette année, c'est son ampleur, due à un contexte économique et politique que nous pouvons qualifier d'incertain.

Nous devons faire face à une hausse des coûts de l'énergie - dont l'inflation est aujourd'hui à deux chiffres en tout cas pour les collectivités -, la mise en place des différents volets du SEGUR de la santé et une inflation nationale qui entraînent des hausses sur tous les contrats et, évidemment, des revalorisations salariales.

Cette DM représente près de 20 M€ de dépenses supplémentaires qui seraient équilibrées par une baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues de pratiquement 14 M€, c'est le principe même de cette enveloppe et de 5 M€ sur les services. Il est à noter que la ligne Revenu de Solidarité Active (RSA) ne sera pas modifiée dans l'attente des éventuelles mesures nationales.

Concrètement, sur les dépenses de fonctionnement, l'action sociale augmente de près de 10 M€, les dépenses du personnel augmentent de 3,8 M€ dans le cadre de revalorisations salariales, le surcoût de l'énergie est estimé à 2,5 M€, la MDE aura une subvention supplémentaire de plus de 1 M€ et la Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour près de 500 000 €, ce qui représente 18 M€ en lignes budgétaires.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 6,8 M€, dont 5 M€ concernent la participation de l'Etat au financement du SEGUR.

En investissement, à la suite de l'adoption du budget du FS2i, nous avons 2,9 M€ en dépenses supplémentaires, mais nous avons 4 M€ de recettes supplémentaires en échange.

Cela donne une DM ajustée à environ 10,8 M€ portant le budget global à 1 584,98 M€.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOEDEC.

Je veux juste ajouter que nous n'avons pas de répercussion d'augmentation de tarif des cantines dans les collèges, à la suite de l'augmentation des denrées... Il est important de le souligner.

Monsieur BOEDEC

C'est une non-recette.

Madame CAVECCHI

Monsieur BOUGEARD, je vous laisse la parole.

Monsieur BOUGEARD

Merci. J'ai donné notre position de vote dans l'intervention précédente. Je n'y reviens pas.

Juste, sans nous lancer dans une longue intervention, nous ne critiquons pas les bons gestionnaires, bien au contraire. Vous êtes des gestionnaires, ce que nous critiquons donc le plus, ce sont les choix politiques. C'est cela, la vraie différence. Etre bon gestionnaire, c'est très bien et vous le prouvez.

Monsieur BOEDEC, ce que je retiens dans votre réponse est qu'il y a trois non-réponses. On ne me répond pas sur la demande de baisse des impôts, on ne me répond pas sur la revalorisation du personnel et l'on ne me répond pas sur les investissements nécessaires. Donc, que l'on ne se trompe pas de débat. Merci.

Madame CAVECCHI

Je vais juste rappeler que, de toute façon, vous savez fort bien que nous ne sommes plus décisionnaires en ce qui concerne la fixation du taux de l'impôt : on ne peut ni augmenter ni diminuer. Nous en avons suffisamment discuté ici.

Monsieur BOEDEC, je vous rends la parole.

Monsieur BOEDEC

Les trois non-réponses vont avoir une réponse.

Sur la baisse des impôts, Madame la Présidente vient de le dire, mais je vais rappeler que nous n'avons plus aucun pouvoir, sauf sur les DMTO. Même si c'est récurrent, nous aurons le débat chaque année, les DMTO restent une boule de cristal dont on ne connaît jamais le marché immobilier et, les arbres ne montant jamais au ciel, il est impossible que nous retrouvions les 280 M€ chaque année. Là, je concède la prudence et je l'assume.

Concernant la revalorisation des salaires, c'est justement dans la DM que nous votons. Il y a pratiquement 4 M€ de revalorisation des salaires. Donc, la non-réponse est dans la réponse de la DM. C'est une DM1. Nous verrons s'il y a une DM2, une DM3...

Pour les investissements, je rappelle que nous avons dépensé 20 M€ de plus cette année, que nous avons voté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de pratiquement 1,6 Mds€, ce montant est exceptionnel. Il va surtout pouvoir faire ce 1,6 Mds€ d'investissement avec toutes les règles administratives, juridiques et autres qui font que de temps en temps les dossiers naturellement se décalent, mais ce n'est pas une volonté de ne pas faire d'investissement non plus. Il faut savoir que le PPI à 1,6 Mds€ est aujourd'hui un des plans d'investissement les plus ambitieux que nous n'ayons jamais eu. Je ne doute pas que nous ne serons jamais assez ambitieux pour vous, mais, pour nous, nous le sommes.

Madame CAVECCHI

Et nous ne l'avons pas été autant depuis longtemps.

Une petite remarque par rapport aux DMTO. Si nous baissions les DMTO, je ne comprends pas bien, Monsieur BOUGEARD, parce que les DMTO sont une taxe sur les ventes immobilières. Souvent, les ventes immobilières font partie d'héritages. Là, je ne comprends pas bien, parce que nous soutenons les héritages. Nous soutenons que les familles puissent protéger leurs enfants et leurs petits-enfants d'une certaine manière.

J'avais cru comprendre de votre particularité politique que vous étiez plutôt pour les augmentations des taxes sur les héritages. Du coup, je ne comprends pas bien.

Ce n'est pas mal. Dans ces cas-là, les DMTO sont intéressants pour nous.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

La minorité.

Qui s'abstient ?

Personne.

La DM1 est adoptée pour l'année 2022. Je vous en remercie.

Adoption à la majorité, l'Opposition vote contre

2-32 Présentation du rapport d'activité des services 2021

Madame CAVECCHI

Je fais une brève déclaration pour vous dire que l'année a été particulièrement marquée par :

- la lutte contre les derniers effets de l'épidémie de la Covid ;
- la relance de l'activité auprès de nos usagers, de nos partenaires et des acteurs locaux ;
- l'installation de notre nouvel exécutif départemental l'année dernière et l'application de ses orientations générales et particulières.

3 160 agents du Département se sont impliqués, et ce de façon remarquable, aux côtés des élus pour mettre en œuvre notre politique départementale, laquelle a pour objectif de préparer l'avenir de tous les Valdoisiens et de faire grandir le Val d'Oise comme nous le souhaitons.

Nos services ont donc élaboré 255 délibérations d'Assemblée départementale que vous avez eues à voter, 325 délibérations de Commission permanente en 2021 et nous nous sommes chargés de les examiner et de les voter, ce qui fait un joli travail réalisé au fur et à mesure et qui est passionnant.

Parmi ces décisions ou actions menées les plus emblématiques dans le cadre de notre stratégie départementale et de notre PPI, je peux citer ;

- le plan exceptionnel de lutte contre la mortalité infantile ;
- le lancement du projet de création d'un Centre départemental de vidéoprotection ;
- le renforcement de l'action du Département en faveur de l'agriculture ;
- la continuité de nos plantations pour la création d'une forêt départementale en plaine de Pierrelaye-Bessancourt ;
- une dotation exceptionnelle de 10 M€ aux Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) ;
- l'inauguration d'une nouvelle MDE ;
- le déploiement d'une stratégie de prévention et de protection de l'enfance d'une trentaine d'actions ;

- l'accompagnement sans relâche de nos excellences touristiques, culturelles, sportives ou celles liées à l'enseignement supérieur et que nous votons au fil de nos séances ;
- le portage d'une politique éducative ambitieuse pour la réussite de nos collégiens et cela passe par la construction et la rénovation de nos collèges, une offre large d'actions éducatives et une montée en puissance des outils numériques. Nous l'avons encore vu hier avec le VObot ;
- la bonne mise en place du dispositif Val d'Oise Rénov' ;
- la préparation d'un Centre départemental de soins de la faune sauvage ;
- le renforcement de notre plan Vélo ;

J'en oublie et j'en passe.

Lorsque nous prenons le temps de nous replonger dans nos actions passées, lorsque nous listons avec précision nos décisions et que nous apprécions déjà leur résultat, je pense que nous pouvons en être fiers. Je sais que ce n'est pas l'avis de notre opposition.

C'est aussi une nouvelle occasion de mettre l'accent sur l'efficacité et la capacité d'innovation de nos services départementaux. Les Valdoisiens peuvent compter sur les hautes compétences de nos agents et de nos cadres. Merci à eux. Merci à vous tous, chères Conseillères et chers Conseillers départementaux pour la bonne tenue des affaires départementales en 2021.

En avant ! Continuons pour 2022 et les années qui arrivent.

C'est parce que j'en suis fière que je vous demande de donner acte de la présentation du rapport des activités de nos services.

Pas d'intervention ? Donc, je considère que j'ai donné à l'Assemblée ce retour sur nos activités au sein du Département.

Donné acte

2-33 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2021

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame RAFAITIN.

Madame RAFAITIN-MARIN

Ce bilan est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est annexé au Compte Administratif (CA) que nous venons de voter au point 2-30.

Pour l'exercice 2021, les recettes qui correspondent à l'ensemble des cessions s'établissent à 2 038 124,86 €. Ce sont principalement des opérations, par exemple de vente de pavillon à des particuliers. Il y en a eu à Cergy et à Montigny-lès-Cormeilles.

Il y a eu également la cession de l'immeuble de la Sous-Préfecture à Montmorency, ainsi que l'aménagement de la ZAC à Persan. Ce sont également des agrandissements, soit des particuliers qui souhaitent acquérir des morceaux de terrain pour agrandir leur jardin.

En face, nous avons également des acquisitions et elles s'établissent en 2021 à 65 566,69 €. Ce sont principalement des acquisitions de parcelles pour créer des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la régularisation de délaissés de voirie le long de nos routes départementales, ainsi que l'acquisition pour des aménagements de voies vertes. Ces dépenses sont constituées pour l'essentiel du paiement du prix des terrains, des frais d'acte, des notes d'honoraires, ainsi que des interventions de nos géomètres-experts.

Voilà, Madame la Présidente, cette présentation est un donner acte.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame RAFAITIN.

Avez-vous des remarques ?

Pas de remarques.

C'est un donner acte. Je vous remercie.

Donné acte

2-34 Conclusions du Commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête publique unique, déclaration de projet, annexe à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), nécessaires au projet de suppression du Passage à Niveau (PN) n° 4 situé sur la RD 311 sur les communes de Deuil-la Barre et Montmagny

Madame CAVECCHI

C'est un projet qui englobe de très lourds travaux : un passage souterrain, un pont ferroviaire et un raccordement du pont-rail aux voies existantes. Ce projet mobilise de nombreux acteurs. Nous en avons fait une priorité pour le Département. Je pense que, de cela aussi, nous pourrions être fiers, quand nous passerons à la phase des travaux et de réalisation.

Chers collègues, aujourd'hui, il est de notre responsabilité de nous exprimer favorablement sur l'intérêt général de ce projet.

Je laisse la parole à Monsieur Anthony ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez rappelé que vous avez fait une priorité de notre mandat de supprimer le Passage à Niveau (PN) le plus accidentogène d'Ile-de-France et l'un des plus mortels de France. Il est situé sur la Route Départementale (RD) 311 qui traverse les communes de Montmagny et de Deuil-la Barre.

Je rappelle quelques éléments de ce projet :

- à l'emplacement de l'actuel souterrain du PN 4, des rampes seront mises en place pour faire passer des circulations douces ;
- nous allons créer un nouveau pont-rail ;
- nous allons réaménager toutes les rues adjacentes de ce quartier avec une nouvelle rue pour relier le lycée.

Ce projet est porté par deux maîtres ouvrages : la SNCF et le Conseil départemental. Le Conseil départemental porte la partie routière, la SNCF porte la partie ferroviaire.

L'an dernier, nous vous présentions ce projet que vous avez adopté. L'enquête publique a reçu un avis favorable du Commissaire-enquêteur avec de simples recommandations que nous allons prendre en compte, notamment auprès des communes pour ce qui concerne le plan de circulation.

Je vous propose d'autoriser Madame la Présidente à demander au Préfet l'arrêté de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur ARCIERO.

Monsieur SUEUR

Je vais m'exprimer aux deux noms, puisque c'est notre Canton, mais en particulier au nom de Madame SCOLAN, Maire de Deuil-la Barre.

Merci d'avoir pris à bras le corps ce projet qui remonte à 20 ans. La dangerosité de ce passage à niveau est évidente, parce qu'il a une particularité : il est en sortie de courbe dans le sens Paris-Province. Cela veut dire qu'un conducteur de train ne voit quasiment pas un véhicule ou un vélo bloqué. Il y a à peine 100 mètres, ce qui est insuffisant pour arrêter un train. C'est effectivement le plus dangereux d'Ile-de-France et le troisième de France.

Il y a neuf ans, nous avons présenté un projet déjà élaboré et quasi financé, mais on peut toujours dire "quasi financé". J'ai des souvenirs où nous étions en Sous-Préfecture de Sarcelles. Aujourd'hui, c'est abouti. Je voulais vraiment exprimer pour nos habitants toute notre gratitude.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur SUEUR.

Madame SCOLAN

J'interviens pour remercier Madame la Présidente, qui a su donner le coup de pouce nécessaire et important, parce que c'est un projet extrêmement ancien. Depuis que je suis élue, en 1989, nous en parlons et nous en parlions déjà avant.

Nous avons enfin trouvé une solution après une année de concertation en 2016, avec des soucis d'accord avec la SNCF sur le plan technique. Madame la Présidente a su apporter les moyens nécessaires pour que les uns et les autres s'entendent et que nous aboutissions enfin à cette DUP. Donc, un très grand merci.

Madame CAVECCHI

C'était une nécessité et je pense que toute notre Assemblée me soutenait dans cette volonté. J'ai un peu tapé sur la table. Mais, de temps en temps, cela fait avancer les choses un petit peu, à partir du moment où nous pouvons tous ensemble gérer la situation.

Merci à tout le monde de voter. Je pense que vous y êtes tous favorables.

Adoption à l'unanimité

Merci beaucoup. Nous avançons.

2-35 Subventions en faveur des syndicats professionnels. Exercice 2022

Madame CAVECCHI

Je redonne la parole à Madame SCOLAN.

Madame SCOLAN

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

C'est un hasard du calendrier. Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental attribue annuellement des subventions de fonctionnement aux syndicats professionnels du Val d'Oise. Les modalités de répartition du montant des subventions prévues au titre de l'année 2022 entre les syndicats professionnels reposent sur un système mixte permettant de conserver le versement d'un forfait tout en intégrant la représentativité des syndicats au niveau départemental.

Le dispositif prévoit la répartition d'un forfait global de 35 000 € de la façon suivante :

- pour la CFDT, 6 874 € ;
- pour la CGT, 6 864 € ;
- pour FO, 5 312 € ;
- pour la CFE-CGC, 4 483 € ;
- pour la CFTC, 4 256 € ;
- pour Solidaires, 2 436 € ;
- pour UNSA-Education, 1 618 € ;
- pour UNSA-Santé et Sociaux, 1 318 € ;
- pour la FSU, 1 539 €.

Cela fait bien un total de 35 000 €.

En conclusion de ce rapport, pour l'année 2022, Madame la Présidente vous demande d'assurer un soutien financier aux actions menées par les syndicats professionnels du Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame SCOLAN.

Monsieur BOUGEARD

Une question technique avant d'exprimer notre position de vote. Je n'ai pas pu la poser hier en deuxième Commission et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, puisque je veillais au bon déroulement des épreuves du baccalauréat.

Concernant la scission pour la subvention de l'UNSA entre l'UNSA-Education et l'UNSA-Santé, d'après les informations qui remontent vers nous, l'UNSA-Education n'était pas au courant. Comment cela s'est-il déroulé ?

Madame SCOLAN

Là, je n'ai pas la réponse, mais je vous promets de vous l'apporter à la prochaine réunion. Comme vous le dites, c'est très technique.

Monsieur BOUGEARD

Nous voterons évidemment pour cette délibération.

A voir avec ce point de vigilance, s'il y avait besoin de rattraper l'un ou l'autre. Je pense qu'il y a une petite précision à apporter à cela.

Madame CAVECCHI

A priori, on a divisé en deux.

Monsieur BOUGEARD

Mais, ils ne sont pas au courant.

Madame CAVECCHI

Je n'en sais pas plus. Je veux juste signaler que cette dépense n'est pas obligatoire et que, par ailleurs, nous leur mettons à disposition la Maison gratuitement, sans loyer.

Monsieur BOUGEARD

Nous sommes bien d'accord.

Madame CAVECCHI

Donc, je pense qu'ils ne sont pas mal logés, pour le dire gentiment.

Nous votons. Tout le monde est favorable, si j'ai bien compris. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-36 Révision du dispositif départemental d'aides à l'investissement des communes et groupements de communes : Fonds "Val d'Oise Territoires"

Madame CAVECCHI

Un très joli sujet. Anciennement, il s'agit de l'aide aux communes (ADC). Là aussi, cela fait partie de nos priorités avec, en arrière-plan, le développement du territoire, l'aménagement du territoire et le soutien aux Maires et aux Présidents d'Intercommunalités. Donc, un soutien aux Valdoisiens pour qu'ils aient les services dont ils ont besoin sur place, dans chacune de nos communes.

Je donne la parole à Monsieur Patrice ROBIN qui va nous expliquer comment tout cela s'est fait. Vous avez présenté des amendements. Je pense que vous pourrez les présenter au fur et à mesure de la discussion. Je les ferai voter à part. Ensuite, je ferai voter la délibération de Monsieur ROBIN.

Monsieur ROBIN

Merci, Madame la Présidente.

Dans cette présentation, pour ne pas être trop long, puisque c'est un grand projet structurant pour le territoire, j'ai prévu de vous faire part des modifications, de vous livrer le contenu de la transformation - de la révision - et de vous faire part aussi du règlement qui l'accompagne.

Cette révision concerne 40 fiches. Il serait long, ou compliqué peut-être, d'entrer dans le détail de 40 fiches. Comme vous avez reçu les documents de séance, l'idée est que vous puissiez poser des questions sur les fiches qui vous auraient interpellés.

Val d'Oise Territoires est le nouveau nom du dispositif qui s'appelait jusqu'à présent l'aide aux communes. Ce dispositif restera en fond, mais Val d'Oise Territoires devient une marque, qui sera le bras armé du Département pour l'accompagnement des Communes dans leurs projets et qui porte en même temps, en tant que marque, l'ambition du Département pour son territoire.

Sur le territoire, le Val d'Oise a une configuration particulière. Beaucoup de communes sont très urbanisées. Nous avons aussi une grande ruralité, un aéroport international parmi les plus performants en Europe et dans le monde. Nous avons aussi une agriculture performante : 55 000 ha qui représentent environ 44 % du territoire. Donc, c'est une véritable notion de territoires. C'est cela qu'il convient de prendre en compte et je trouve que Val d'Oise Territoires créé par les Services est une très bonne idée.

Un rappel de l'historique. Le fonds ADC a été créé en 2011. Bien qu'il ait accompagné un grand nombre de communes dans leurs projets, les 25 M€ dont ce fonds est doté peinent à être consommés pour diverses raisons, et ce depuis quelques années. Des freins, comme le reste à charge de 30 %, ou encore des critères d'éligibilité expliquent probablement cette tendance. En tout cas, c'est le postulat que nous pouvons faire. L'idée est de pouvoir changer cette tendance.

Quel est l'objectif ? En début de mandat, Madame la Présidente m'a demandé de piloter la révision du guide des aides, l'objectif étant de donner une dimension plus forte, plus souple et plus efficace, comme Madame la Présidente l'a dit dans son propos liminaire.

En termes de méthodologie, nous avons créé une équipe qui était composée de Madame Céline VILLECOURT, Messieurs Yannick BOEDEC, Pierre-Edouard EON, Paul DUBRAY, Morgan TOUBOUL et moi-même, ainsi que Madame Alicia ATTAL, responsable de notre équipe de déléguées territoriales pour l'aide aux communes.

Pourquoi ce choix d'élus ? Parce qu'il était important que nous ayons des Maires ou des Adjointes qui, dans leurs communes, sont en charge des dossiers de subvention et du montage des projets.

De manière globale et conformément à la stratégie départementale "Faire grandir le Val d'Oise" 2022-2028 et pour être fidèle au PPI validé récemment, le Département prévoit de valoriser son dispositif d'aide aux communes en y consacrant 270 M€ sur les six prochaines années. Le budget mobilisé augmente pour passer d'un rythme annuel et actuel de 25 M€ par an à 30 M€ dès 2022. Progressivement et si cela est possible, il sera porté à 50 M€ à partir de 2027, ce qui sera considérable.

De façon parallèle et transversale, une enveloppe de 70 M€ a été réservée sur le mandat. Elle sera dédiée au financement de projets locaux à portée départementale.

Ce deuxième dispositif concerne de grands projets qui n'ont pas vocation à être communaux ou intercommunaux, mais qui dépassent le périmètre intercommunal pour avoir un rayonnement ou une action départementale. J'en expliquerai les modalités juste après.

Malgré les recommandations de mon collègue, Monsieur Yannick BOEDEC, qui m'a demandé de ne pas être trop long, je vais quand même entrer dans les détails, parce que je pense que cela mérite d'être fait, même si je prends en compte la remarque.

Tout d'abord, l'objectif de simplification qui vise cette réforme départementale doit être visible. Il doit aussi être visible dans son appellation. Comme je viens de le dire, il est proposé de nommer ce fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités "Val d'Oise Territoires" et de le décliner sur tous les supports qui l'accompagneront pour devenir une marque identitaire du Département. La Région l'a fait. Il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas. De façon très marquée et systématique, il devient d'ailleurs conditionnel à l'octroi des subventions.

Le volet 1 du Fonds de "Val d'Oise Territoires" est le nouveau fonds départemental d'aide du Val d'Oise qui consiste à revaloriser et à simplifier les aides en gardant le principe des fiches thématiques. Ces fiches ne disparaissent pas. Elles sont précieuses, car très aidantes. Tant sur la plate-forme qu'au contact de nos déléguées territoriales, elles permettent de cadrer l'action.

Quels sont les grands principes ? Le taux minimum de subvention est porté à 25 %. Il peut aller jusqu'à 50 % pour certains dispositifs. Je rappelle que, jusqu'à présent, c'était 20 %. Plus aucun dossier ne sera soutenu en deçà de 25 %. Les plafonds des dépenses éligibles seront plus importants. Un plancher de subvention est fixé à 1 000 € pour les communes de moins de 3 500 habitants et 5 000 € pour les communes de plus de 3 500 habitants. Notre repère sera la population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Un démarrage des travaux est autorisé sans procédure particulière, à condition de transmettre la demande de subvention avant l'achèvement des travaux. J'insiste sur ce point particulièrement important, en termes de simplification, d'accessibilité et de gain de temps, puisque jusqu'à présent nous devions instruire des dossiers, faire des délibérations... Aujourd'hui, vous commencez vos travaux, à condition qu'au préalable il y ait une discussion avec nos déléguées territoriales, de façon à ce que vous soyez certains d'entrer dans le cadre des fiches et que le projet soit donc éligible. A partir de ce moment, vous commencez vos travaux tout de suite et vous avez le temps nécessaire pour monter vos dossiers jusqu'à la notification.

Les dépenses éligibles comprennent le coût des travaux d'infrastructure et de superstructure, ainsi que le coût éventuel des acquisitions foncières. Là aussi, c'est important, parce que, jusqu'à présent, le foncier n'était pas pris dans le périmètre de subvention et cela était bloquant. Imaginons que certains d'entre vous aient un projet de construction d'un établissement. Nous financions la construction de l'établissement, mais, au préalable, il fallait quand même acheter le foncier.

C'est cela qui est important. Aujourd'hui, nous allons depuis le début de la démarche, incluant même les études. Etudes, achat du foncier et réalisation de la construction sont inclus. Donc, nous ne sommes pas bloquants, nous libérons les énergies et les possibilités. Il y a une prise en compte des dépenses liées aux frais de maîtrise d'œuvre, aux frais d'études - je viens de le dire - pré-opérationnelles et techniques - géomètre, bureau de contrôle, coordinateur. Ce qui fait foi est le plafond. Si je prends une fiche comme les bâtiments publics dont le plafond a été porté à 5 M€ - il est passé de 3 à 5 M€ -, que l'on y mette des études, du foncier et des travaux, peu importe. La notion de plafond est importante, mais vous y mettez ce que vous voulez dans une chronologie qui dépend des choix et des priorités de la commune. C'est très aidant. Je m'arrête à chaque point, parce qu'ils sont tous importants.

Le reste à charge, aujourd'hui de 30 %, passera à 20 %. Donc, de façon concomitante, il y a une augmentation du taux minimum de participation aux subventions, une augmentation des plafonds et un reste à charge diminué.

Rappelez-vous, très souvent, quand je présente des dossiers, on a un écrêtement. Je dis que c'est écrêté ou ramené à tel montant. Ainsi, une collectivité a obtenu tout un empilement de subventions et elle arrive à 77 % ou à 82 % et nous écrêtons d'autant pour ramener à 70 %. Aujourd'hui, s'il y a un écrêtement, il sera ramené à 80 %. C'est donc important aussi, parce que nous avons vu que c'était un des freins et nous apportons une réponse.

La création de ces aides qui répondent aux besoins des communes :

- l'aide à la construction et à la rénovation des bâtiments publics, par exemple. Cela remplace l'aide "Equipements pluridisciplinaires" ;
- l'aide pour la restauration et les travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal, labélisé "patrimoine d'intérêt régional" ;
- la bonification des projets de vidéoprotection qui seront rattachés au Centre de Surveillance Urbaine (CSU). Là aussi, il y a une fiche qui vous donnera des informations ;
- l'aide en faveur de l'amélioration énergétique de l'éclairage public. C'est important, nous sommes tous concernés ;
- l'aide au développement de la nature en ville ;
- des bonifications introduites pour l'enfouissement de réseaux sur les fiches "Voiries" et "Eclairage public", ce qui était le cas pendant quelques années, mais qui avait été interrompu à la faveur du déploiement de la fibre sur le territoire du Val d'Oise.

On a pris en compte une amélioration de taux pour un bonus pour la rénovation énergétique des bâtiments et pour la construction de bâtiments publics à énergie positive.

Les éléments qui ne sont pas pris dans le cadre de cette révision sont les suivants :

- les taux de pondération calculés disparaissent ;
- les subventions en faveur des outils de gestion et de relation à l'utilisateur des résidences autonomie et des logements intergénérationnels disparaissent, parce que nous n'avons pas de demande. La fiche existait, mais elle n'était pas utilisée. D'ailleurs, d'autres dispositifs répondent à cela.

Un mot sur les Contrats Ruraux (CoR) et les Contrats d'Aménagement Régional (CAR) qui sont pilotés par la Région. Nous sommes partenaires de ces dispositifs. Nous n'avons pas matière à changer ces dispositifs. Ils restent donc identiques.

Il est important de noter tous ces points qui sont très structurants et qui permettront d'accompagner - j'en suis certain - beaucoup de projets.

Ce que je n'ai pas dit, c'est que - une fois voté - ce dispositif sera disponible dès juillet, ce qui permettra aux communes, dès la fin de ce mois-ci, de commencer à déposer des dossiers.

Rapidement, le volet 2 fonctionne de la même façon. C'est celui des 70 M€, en complément des 270 M€ sur le mandat. Pour bénéficier de ce fonds de projets structurants exceptionnels, le projet devra être d'intérêt départemental et avoir un impact dépassant le cadre intercommunal. Par exemple, pourront être concernés un équipement sportif majeur, comme une piscine déjà passée devant cette Assemblée, et d'autres projets qui ont une vocation départementale et environnementale. Un centre de tri pourrait convenir. Après instruction technique de la direction concernée et constat que le projet n'entre pas dans des fiches déjà existantes ou ne pourrait pas être financé de manière suffisante au vu du coût et de l'envergure du projet, un comité de sélection spécifique sera mis en place, afin d'examiner la demande de la subvention proposée. Ce comité sera présidé par la Présidente du Conseil départemental et sera composé de six élus départementaux, dont un élu issu de la minorité départementale, et des services du Département. Cette liste sera définie dans des périodes ultérieures. Les opérations sélectionnées seront ensuite validées en Assemblée départementale, comme c'est le cas pour le dispositif actuel. Les règles et les taux de subvention applicables ne sont pas ceux du volet 1 et ils seront adaptés à la nature de chaque projet. Cela veut dire qu'on sort du cadre d'un taux minimum, ce sera un taux adapté et acté en fonction de la nature du projet.

Voilà pour cette révision, qui s'accompagne d'un règlement dont je lirai quelques lignes importantes.

Le Fonds départemental d'aide aux collectivités, dorénavant "Val d'Oise Territoires", concerne les aides à l'investissement des communes et des intercommunalités. Dans le cadre d'une intervention par un délégataire public, la subvention sera versée à la commune ou au groupement de communes concernées par le projet et du même délégataire.

S'agissant de l'éligibilité, le Fonds "Val d'Oise Territoires" accompagne les projets d'investissements à portée et maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Les dépenses subventionnables sont toutes celles qui sont attendues par les communes. Les dépenses éligibles comprennent les coûts de travaux d'infrastructure, de superstructure, d'acquisition foncière, éventuellement des Voiries et Réseaux Divers (VRD). Les assurances n'entrent pas dans ce dispositif, par exemple la maîtrise d'ouvrage ou des choses comme celle-là.

Vous verrez à la lecture de ce document que le reste à charge est de 20 %, et ce conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM).

Les travaux pourront commencer immédiatement. Je ne vais pas être très long sur le sujet. Un dernier point, à partir du moment où le dossier est déposé et qu’il est notifié, les communes de moins de 3 500 habitants au sens de la DGF percevront de façon automatique 20 % du montant de la subvention, ce qui fera un fonds d’amorçage de la trésorerie. Ensuite, par séquence, des acomptes seront réglés jusqu’au solde. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, c’est le système habituel, donc au fil de l’eau des acomptes.

Voilà, chers collègues, ce que je souhaitais vous présenter. J’ai été ravi de le faire. Il y a eu une dizaine de réunions avec mes collègues. Merci pour leur assiduité, pour leur bonne humeur pendant ces participations et pour leur créativité. Je crois que nous sommes tous très contents de vous avoir présenté ce dossier qui - souhaitons-le - permettra rapidement et efficacement d’accompagner la structuration de notre territoire du Val d’Oise. Je pense que nous en reparlerons. Nous nous sommes aussi dit que 2022 ne serait pas l’année la plus représentative, puisque nous allons commencer à instruire les dossiers maintenant dans la nouvelle version, donc c’est plutôt 2023 qui donnera une visibilité sur l’efficacité et le déploiement de ce dispositif. Nous aurons une revoyure à fin 2023 pour vérifier que toutes les décisions que nous avons proposées et qui - je l’espère - seront validées vont dans le bon sens et que tout va très bien.

Merci beaucoup.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur ROBIN, pour ce rapport très complet.

Plutôt que "le reste à charge", j’aurais dit "la participation" des communes ou des intercommunalités, puisque c’est aussi leur manière de participer à leur projet. Si l’on peut changer le "reste à charge" en "participation", je trouve que ce serait bien.

Monsieur BOUGEARD

Vous avez raison, ce vocabulaire est important. C’est pour cela que nous nous battons en disant que les charges patronales ne sont pas des charges, mais des contributions. Cela me permet de faire cette petite précision.

Madame CAVECCHI

Je disais la même chose hier au forum et aux portes ouvertes de la Maison du handicap. Nous disons que les personnes âgées et les personnes handicapées sont "à notre charge". Non, elles ne sont pas à notre charge. Nous sommes là pour elles et c’est un service. Nous sommes dans le même esprit.

Monsieur BOUGEARD

Tout à fait.

Madame CAVECCHI

Je vous rends la parole.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.

Aujourd'hui, vous nous proposez de réviser le guide des aides aux communes avec cette nouvelle appellation importante. "Val d'Oise Territoires" porte une dynamique, porte une image qui est des plus prometteuses.

Cette proposition nous satisfait.

(Applaudissements)

Mais...

Elle nous satisfait, parce que vous nous donnez raison. Dans les propos liminaires, vous expliquez bien qu'on ne fait pas assez pour les communes, ce que nous disons depuis des années. Donc, merci de reconnaître et de rectifier ce chemin dans lequel vous vous étiez fourvoyés.

Nous voulons aussi saluer un deuxième point. Rendez-vous compte : deux points. Vous mesurez la nécessité d'agir davantage pour lutter contre le dérèglement climatique. C'est le sens de la création de votre fiche sur l'aide à la nature en ville ou sur la sobriété de l'éclairage public. Là aussi, pour nous, c'est un véritable progrès et nous nous associons pleinement à cela. Cependant, nous voudrions aller un peu plus loin, nous y reviendrons en fin d'intervention.

Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes élus de l'opposition certes, mais cela ne veut pas dire que nous nous opposons systématiquement. D'ailleurs, si nous faisons le compte du nombre de délibérations au cours d'une année pour lesquelles nous sommes tous d'accord, les pourcentages sont quand même très élevés. Il faut le rappeler. Nous analysons, nous réfléchissons, nous proposons ; lorsque les choses vont dans le bon sens, nous le disons et c'est ici le cas. Je tiens à vous rassurer : nos motifs de satisfaction s'arrêtent là.

Nous allons maintenant entrer dans une démonstration un peu plus politique, en trois points.

Ce que vous nous proposez est unilatéral. En effet, où est la concertation ? Vous nous avez présenté les membres de l'équipe de grande qualité, avec des réflexions très intéressantes.

Vous avez abouti sur la notion d'écrêtement qu'on révisé, c'est bien. La nature aussi de ce qu'on peut financer, c'est très bon. Il y a beaucoup de bonnes choses qui sont prévues, grâce à cette équipe, j'imagine. Mais, où est la concertation de l'ensemble des Maires du Val d'Oise ? A quel moment a-t-on proposé de co-construire - c'est quand même dans l'air du temps - ce guide avec l'ensemble des Maires du Val d'Oise ? C'est une première chose. Dans ce cas-là, si l'équipe est trop restreinte, n'oublie-t-on pas des spécificités ? C'est bien pour cela que nous allons proposer trois amendements qui seront certainement soumis à débat, puis au vote. Des amendements que vous pourrez éventuellement valider.

Ce que vous proposez est inégalitaire, parce que je pense qu'il ne faut pas confondre égalité et équité. Nous le répétons et vous l'avez dit aussi, cher collègue, dans vos propos. Le territoire est si divers d'Est en Ouest qu'on ne peut pas traiter toutes les communes de la même façon. C'est un point sur lequel nous attirons votre attention, parce que nous le disons très souvent, l'application systématique des fiches ne peut pas se faire de façon uniforme dans le territoire. Donc, il faut introduire certaines modulations importantes.

Là, je pense que cela va tendre un petit peu plus. Il y a des applications de la loi. Dans ce cas, doit-on cautionner ou pas les gens qui respectent ou qui ne respectent pas la loi ? Je pense par exemple à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU). Comment pouvons-nous subventionner des municipalités qui sont hors la loi ? Cela veut-il dire que nous les soutenons ? Au contraire, cela veut-il dire que nous faisons fi de la loi ? C'est une vraie question.

Enfin, nous voulons attirer l'attention sur le caractère parfois un peu inefficace. Vous trouvez une solution toute simple, mais cela appelle trois remarques.

Première remarque. Au lieu de supprimer des aides, vous avez parlé de suppression d'aide de certaines fiches. Au lieu de supprimer ces fiches, pourquoi ne pas les maintenir ? Si elles ne coûtent rien, cela ne coûte pas grand-chose et il faut les conserver ou alors travailler plus avec les Maires pour qu'elles soient mieux calibrées.

Deuxième remarque. Vous augmentez tous les taux de cinq points. Sur le papier, cela paraît généreux et vous tablez sur une multiplication par deux du soutien aux communes. Dans les faits, avec une inflation à 4,8 % des coûts dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) qui explose, les cinq points vont très vite être mangés - si je peux me permettre cette expression. C'est pour cela aussi que nous proposons un amendement qui va un petit peu plus loin, tout en étant raisonnable.

Troisième remarque. Vous promettez d'augmenter le nombre de projets subventionnés, puisque l'enveloppe double. Mais, dans le même temps, vous compressez les effectifs de la collectivité.

Donc, de deux choses l'une : ou vous ne croyez pas à la véritable augmentation de ces projets ou vous allez augmenter le nombre de dossiers traités par agent. A un moment, il va falloir choisir, mais nous estimons que cela mérite un point de vigilance.

Nous vous proposons la possibilité de voter unanimement, d'aller encore plus loin et d'être tous très satisfaits, en vous présentant trois amendements.

Le premier amendement part d'une question extrêmement simple. Je vous l'ai posée tout à l'heure : peut-on soutenir une commune qui ne respecte pas la loi SRU ? En effet, on propose ce premier amendement rédigé ainsi, après un exposé des motifs présenté sous forme calibrée : "Les communes faisant l'objet d'un arrêté de carence pris par le représentant de l'Etat en application de l'article 55 de la loi SRU ne sont pas éligibles aux aides du présent guide". C'est le premier amendement.

Le deuxième amendement corrige une inégalité. Comme je l'ai dit plus haut, nos communes ne sont pas dans les mêmes situations. Il faut, par exemple, soutenir davantage les communes rurales, celles qui n'ont pas d'ingénierie de projets, et accompagner également les communes qui ont les populations les plus pauvres. C'est un enjeu de solidarité et nous sommes la collectivité des solidarités. Dans ce deuxième amendement, nous vous proposons un bonus pour les communes rurales, c'est-à-dire que nous vous proposons de passer à dix points, si la commune est bénéficiaire de la dotation de solidarité rurale ou si la commune possède au moins un quartier où le taux de pauvreté au sens de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est supérieur ou égal à 25 % de la population.

Le troisième et dernier amendement porte sur la transition écologique. Nous ne pouvons plus attendre. Nous le savons tous. Vous en avez parlé et nous voudrions aller un petit peu plus loin pour reprendre la devise olympique : toujours plus loin, toujours plus haut, toujours plus fort. Nous vous proposons de majorer de dix points les projets ou opérations de construction, de rénovation et de requalification qui respectent les exigences du label "BBC Rénovation", et en particulier les bâtiments à énergie positive, mais vous l'avez déjà prévu.

Voilà, chers collègues. Encore une fois, nous sommes très satisfaits de la première étape de ce travail. Nous allons voter pour et nous vous proposons au vote les trois amendements que j'ai tenté de vous présenter au mieux.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD.

Monsieur ROBIN

Merci. Le premier point que vous avez évoqué est celui de la co-construction avec les Maires. Dans l'équipe constituée, il y a un nombre représentatif de Maires, dont deux sont Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et qui sont un relais important avec un certain nombre de Maires. Donc, il nous a semblé que nous n'étions pas tout à fait hors sol en le réfléchissant.

Ce document sera aussi partagé avec l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO), mais pas pour un avis de nature à modifier le document. Nous avons quelques réseaux, nous discutons pas mal, nous connaissons la nature des problématiques auxquelles les Maires sont confrontés tous les jours. Ce sera plutôt pour un avis consultatif et pour échanger tout à fait efficacement sur le sujet.

Comme je le disais tout à l'heure, il y aura un rendez-vous de revoyure, puisque, si nous avons oublié le nez au milieu de la figure, nous serions en mesure de rattraper certaines choses courant 2023. Les six mois qu'il reste pour 2022 vont permettre de nous roder et permettre aux services aussi de travailler dans ce sens. J'ajoute que nous allons réunir l'ensemble des Maires du Val d'Oise pour leur expliquer "Val d'Oise Territoires". Rien n'est fermé sur ce dispositif. Si nous avons fait des erreurs telles, qu'elles seraient enclines à être bloquantes, nous serions amenés à retravailler le point. Aujourd'hui, ce n'est pas le sentiment que nous avons, sinon nous aurions évidemment anticipé ce point.

Madame CAVECCHI

Je vais juste ajouter par rapport à cette question que, pendant le mandat précédent, à travers le guide des aides précédent, du travail a été fait avec nos collègues élus, avec les Maires. Ces discussions ont nourri le sujet.

Monsieur ROBIN

Ces nouvelles fiches sont simplifiées. Une fluidité a été apportée. Nous allons pouvoir traiter plus de dossiers, plus de volume. C'est l'objectif : plus de moyens, plus de volume. Ou l'inverse : plus de dossiers engendrant plus de moyens. Nous sommes staffés pour pouvoir répondre à ces éléments. Je rappelle aussi que la plate-forme a son efficacité. Plus que jamais, il faut instaurer une passerelle, une relation efficace, entre nos agents et les collectivités. C'est important. Nous voyons que le "aller vers" a marché pour la vaccination, cela marche pour de nombreuses choses. Le "aller vers" des collectivités doit fonctionner aussi pour monter ce type de dossiers.

Pour ce qui est des fiches supprimées, ce sont celles qui n'étaient absolument pas utilisées. Elles n'étaient pas utilisées, soit parce qu'il n'y avait pas le besoin, soit, s'il y a le besoin, nous avons constaté qu'il était couvert par d'autres dispositifs. Je prends l'exemple de l'habitat social qui est couvert par les bailleurs sociaux. Toutefois, s'il y avait un besoin particulier d'une commune pour aller dans la direction d'avoir quelques logements d'urgence, le CAR et le CoR répondent à cela également.

Donc, le Département est présent dans cet accompagnement au travers de dispositifs qui sont construits, existants et performants depuis plusieurs années. Nous parlerons encore tout à l'heure des CAR, lesquels sont utilisés par de nombreuses communes. Il y a le CoR pour les communes de moins de 2 000 habitants et le CAR pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Le coût du bâtiment versus les 30 M€, venant de 25 M€. Je le disais tout à l'heure, nous avons l'espoir de porter l'effort à 50 M€ d'ici la fin du mandat. Si l'indice du coût de la construction devait être multiplié par deux, j'imagine qu'à un moment ou à un autre, nous aurions là aussi une revoyure entre nous pour voir comment faire, mais la situation serait compliquée, si elle devait s'inscrire dans la durée. Donc, cela poserait des problèmes de toute nature, y compris chez nous.

Voilà pour les fiches.

Pour les amendements. Sur le premier amendement, même si je laisserai répondre certains collègues, je pense que nous n'avons pas à faire le gendarme de la loi SRU. Il y a un certain nombre de communes dans le Val d'Oise qui ne sont, de toute façon, pas tout à fait en accord avec cette loi SRU. A partir de là, est-ce à nous de faire le gendarme et de dire que nous allons sanctionner ou non ? Ce n'est pas l'esprit de "Val d'Oise Territoires". "Val d'Oise Territoires" doit accompagner des projets qui structurent le territoire et il ne doit pas être un frein à son développement. Peut-être même que, si nous finançons des projets de certaines communes, nous pouvons aussi être aidants, mécaniquement, par relation de cause à effet, sur d'autres chemins que prendront les communes.

Madame CAVECCHI

Sur cet amendement-là, j'ajoute que la loi sanctionne déjà les communes. Donc, ce serait les sanctionner deux fois et, en plus, ce n'est pas notre rôle. Nous ne sommes pas là pour les sanctionner. Je trouve que ce ne serait pas de bon aloi.

Monsieur SUEUR

La question est extrêmement sensible et on l'a trop généralisée. Or, chers collègues, je vous remercie d'avoir bien distingué l'égalité et l'équité, parce que l'équité - ce n'est pas à vous que je vais le rappeler, Monsieur le Proviseur - c'est la rectification subjective par rapport au juste légal. C'est Aristote qui enseignait cela il y a 2 300 ans.

Je prends l'exemple d'Enghien, parce que c'est douloureux pour les élus d'Enghien de ne pas satisfaire à la loi, très sincèrement. Nous ne sommes pas hors la loi. Ce n'est pas possible. C'est que nous n'arrivons pas à satisfaire à la loi. Pour vous donner une idée, Enghien c'est 174 hectares, dont 44 hectares de lac, donc non constructibles, mais on le prend en compte pour calculer la densité. C'est une ville qui est quasiment achevée, donc elle se reconstruit sur elle-même, mais c'est une ville construite surtout entre 1890 et 1939-1940, qui n'a pratiquement pas de réserve foncière.

Alors, nous sommes de nouveau carencés. Nous sommes carencés depuis un an et demi. Nous avons déjà été carencés. Nous avons ensuite été meilleur élève.

Pourquoi n'arrivons-nous pas à construire ? La première raison est que nous n'avons pas le foncier. Aujourd'hui, j'ai 60 % du territoire qui n'est pas constructible au collectif : le lac, la zone C, le domaine public ferroviaire fait 3 ha, 15 ha de zone ND absolument non constructible, dont une partie appartient à la Ville de Paris. En conséquence, nous travaillons sur du bâti que nous essayons d'acquérir avec nos bailleurs sociaux, avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) mais sur un marché foncier exorbitant.

En raison d'un marché excessif, quand un promoteur vend 8 000 € un mètre carré à Enghien, il met 1 800 € à 2 000 € pour acquérir le foncier. Un bailleur social met 400 ou 500 € - ils mettent souvent moins - et nous essayons de mettre la différence. Là-dessus, l'Etat aide. Ensuite, quand vous ajoutez le contentieux - nombre d'opérations sont retardées par des contentieux - des marchands de biens sur qui l'on préempte, des voisins qui ne supportent pas une construction, voire une construction sociale, à côté de chez eux. Cela signifie qu'à un moment donné, on ne peut pas faire. Alors, on ne satisfait pas à la loi.

Je suis passé devant la Commission départementale de l'habitat et je pense que les Services préfectoraux du territoire ont été particulièrement attentifs et ils nous ont accompagnés. Devant la Commission nationale de l'habitat, pareillement. Nous avons fait un constat. Il y a eu une intervention de la représentante du droit au logement. Je peux vous dire que cela a été pédagogique et que nous avons eu un dialogue.

Il faut comprendre qu'il y a d'autres communes en France, dans ce département, qui n'arrivent pas à satisfaire à la loi.

Dans le domaine du tourisme, pensez que des communes touristiques sont bloquées par la loi Littoral ou par Natura 2000. En plus, maintenant, la loi Climat va jouer un rôle sur les dix prochaines années.

Il faut avoir tout cela à l'esprit et peut-être amender l'amendement.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SUEUR.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Je voulais revenir sur l'idée d'amendement concernant la loi SRU, parce que c'est une idée qui revient à intervalles réguliers : ne pas aider, ne pas subventionner ces communes qui ne sont pas conformes à l'article 55 de la loi SRU, c'est contre-productif.

Je vais vous citer l'exemple que je connais très bien. Aujourd'hui au Plessis-Bouchard, il y a la livraison de plus de 380 logements, dont plus de 50 % sociaux. Nous avons un nouveau collège, donc il faut construire un gymnase à proximité.

L'ancien collège va être aménagé en école primaire avec un cycle maternel et un cycle élémentaire. Il y a un apport de nouvelles populations, donc il faut forcément équiper la commune, construire des écoles, construire le gymnase, construire les équipements publics. Ne pas avoir de subventions serait contre-productif, parce que nous serions amenés à construire beaucoup moins de logements. Pour moi, c'est une aberration. Nous sommes déjà pénalisés, parce que nous ne pouvons même pas être classés "Maires constructeurs", puisque nous sommes carencés. Ainsi, nous avons quatre peines si nous additionnons le droit de préemption, la pénalité... Quand j'ai été élu au Plessis-Bouchard, le nombre de logements sociaux était de zéro. Démarrer de zéro est très compliqué.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Monsieur BACHARD

Je ne vais pas revenir sur ce que mes collègues ont dit. Ils ont tout à fait raison. Je pense qu'il y a un poids de l'histoire dans la construction de logements sociaux et que, quand on part de très bas, c'est très difficile de s'améliorer. Je n'ai pas ce problème à Saint-Gratien, parce que je suis près de 10 points au-dessus de la moyenne, mais il faut bien considérer un autre élément.

Vous nous dites qu'il faut avoir une politique de développement durable et, en même temps, vous obligez à la construction de 25 % de logements sociaux. Or, c'est parfois antinomique, pourquoi ? Monsieur Philippe SUEUR vous en a parlé. Très clairement, les espaces naturels doivent être défendus et ils ne sont donc pas constructibles. Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous avons l'enjeu de la désartificialisation des sols. Par conséquent, il ne faut pas augmenter la construction dès lors qu'il y a déjà une densité importante. Aujourd'hui, nous le mesurons encore plus que jamais : créer des logements sociaux dans certains quartiers, c'est aussi créer à terme des îlots de chaleur. Donc, si nous voulons défendre des îlots de fraîcheur, si nous voulons permettre de conserver des espaces naturels et permettre que le Val d'Oise reste ce qu'il est, c'est-à-dire tantôt pavillonnaire, tantôt du logement collectif, il faut aussi avoir une construction modérée de logements sociaux.

Madame CAVECCHI

Merci.

Monsieur ROBIN reprend le fil de notre réunion.

Monsieur ROBIN

Je rebondis sur le propos de mon collègue, Monsieur Julien BACHARD, concernant l'amendement des bâtiments plutôt écologiques, avec le choix d'abonder ces dispositifs.

5 % pour de la construction et 10 % pour de la rénovation. Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Parce que nous voulons être adossés à la Région qui a adopté ce dispositif et, dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN), moins construire et mieux rénover. Donc, stimuler la rénovation versus la construction de façon à utiliser - je rejoins mon collègue - moins de sols et en particulier moins de sols de nature agricole. C'est la raison pour laquelle nous avons un taux à + 5 % et un taux à + 10 %. Venant d'où l'on vient, c'est très important. Donc, c'est beaucoup plus qu'auparavant. Je pense que nous avons complètement pris en compte cette donnée.

Quant au troisième point sur les communes où le taux de pauvreté, selon l'INSEE, serait supérieur ou égal à 25 % de la population, là aussi, d'autres dispositifs existent. Le Département à lui seul ne peut pas tout faire. Certes, la ruralité est importante et il faut la prendre en considération. Je crois que nous avons véritablement dopé ce dispositif. Nous lui avons donné des moyens pour que chaque commune puisse, en fonction de son profil, de son ADN, de sa richesse ou de sa pauvreté, être un peu moins pauvre et accéder à des dispositifs qui étaient compliqués.

J'ai parlé du foncier tout à l'heure, j'ai parlé des études, de tout ce qui était très bloquant pour des petites communes, en particulier si elles sont pauvres. De fait, je pense que nous répondons aussi à une problématique qui était la leur, et encore plus la leur que pour les communes moins pauvres qu'elles.

Je n'ai pas de commentaires supplémentaires pour l'instant.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Je pense que nous avons échangé. C'était intéressant.

D'abord, je fais voter les amendements, si vous le voulez bien. Vous avez compris que je n'y étais pas favorable et que mes collègues non plus - je suppose.

Qui est pour ?

La minorité qui les a présentés.

Qui est contre les amendements proposés ?

Merci beaucoup.

Amendements rejetés à la majorité, l'Opposition vote pour

Maintenant, je fais voter cette délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ?

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie pour le gros travail que cela a été. Maintenant, nous attendons la suite et nous ferons le point. Merci, Monsieur ROBIN.

Monsieur ROBIN

Si je peux me permettre de remercier les Services qui ont beaucoup travaillé. Merci beaucoup.

Madame CAVECCHI

Absolument. Je m'y associe, naturellement.

2-37 Signature des trois Conventions Territoriales d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) relatives au règlement des Contrats Ruraux (CoR), aux Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR), et au financement des actions en faveur du développement de l'usage du vélo en Ile-de-France

Monsieur ROBIN

Ce sera court. Il s'agit d'un ajustement, puisque le dispositif des CoR est la déclinaison des CAR adaptés aux communes rurales et adoptés en 1983 par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Département du Val d'Oise a suivi, puis il a été révisé en 2016. Le nouveau CoR a ainsi été adopté par la Région le 17 novembre 2016.

Par sa délibération du 19 novembre 2021 - donc la dernière délibération -, la Région a proposé d'augmenter le plafond des dépenses - vous vous en rappelez sûrement - pour porter celles qui sont subventionnables de 370 000 € à 500 000 €. Comme la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) pose le principe de l'interdiction du cumul des subventions régionales et départementales pour les projets relevant des compétences "à chef de file", le cofinancement des CoR n'est désormais possible que dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC).

Le Département a approuvé et a adopté le nouveau plafond des CoR, ainsi que la nouvelle CTEC. De fait, à la suite de cette augmentation, la Région et les quatre Départements de la Grande Couronne ont décidé d'un commun accord de faire évoluer le règlement d'intervention, ainsi que le contrat type du dispositif, afin de tenir compte encore davantage des besoins des territoires ruraux.

Cette disposition s'applique pour les CoR, pour les CAR et également pour le plan Vélo dans le cadre du RER V (Vélo).

Il convient donc d'approuver les nouvelles modalités du règlement d'intervention des CAR et des actions en faveur du plan Vélo.

Madame CAVECCHI

Allons-y pour les CoR, les CAR et la CTEC. Merci, Monsieur ROBIN.

Nous votons, à moins qu'il y ait une intervention. Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est favorable ?

Tout le monde. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-38 Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 à Argenteuil

Madame TINLAND

Cela fait le lien avec le rapport 2-36 présenté précédemment par Monsieur ROBIN - pas le dernier. Le foncier est aussi un sujet pour les collèges, puisque la plupart du temps nous avons beaucoup de mal à en trouver.

J'ai la grande satisfaction - je pense qu'elle est partagée par tous - de présenter ce rapport qui a pour objet d'autoriser le lancement de l'opération de construction d'un collège d'une capacité de 700 élèves à Argenteuil. Ce rapport a aussi pour objet d'autoriser les consultations préalables pour la désignation du maître d'œuvre et des prestataires de service au terme d'une procédure de concours.

Puisque je parlais du foncier, je donne quelques informations. Le Département et la commune d'Argenteuil ont travaillé conjointement à la recherche d'un foncier qu'ils ont enfin trouvé. Une emprise de 7 800 m² a été identifiée. Elle est située à l'intersection des avenues du Parc et du Château, qui sont parallèles, et de la rue Henri Barbusse qui leur est perpendiculaire. La commune d'Argenteuil est en cours de mise en œuvre des procédures de cette maîtrise foncière. Elle sera ensuite mise à disposition gratuite du Département. Sous réserve du calendrier de la maîtrise foncière, puisqu'il y a une partie qui est en cours de négociation en accord amiable avec les propriétaires et une autre qui va certainement demander une DUP.

Sous réserve de ce calendrier, le collège pourrait être livré à la rentrée 2026, avec un démarrage des travaux au deuxième trimestre 2025.

Outre les locaux d'enseignement, le collège comportera :

- un service de demi-pension avec une cuisine de production, comme nous nous sommes engagés à le faire pour chaque nouveau collège ;
- une cour de récréation ;
- un plateau d'éducation physique ;
- quatre logements de fonction seront inclus, si la configuration du terrain le permet.

Le coût de l'opération est estimé à 18,2 M€ TTC, dont un coût estimé des travaux à 16 M€.

Il vous est demandé :

- d'autoriser le lancement de l'opération et du concours de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le versement d'une prime de 100 000 € aux quatre candidats qui seront admis à concourir ;
- d'approuver le règlement du concours ;
- d'autoriser les consultations et la sélection des prestataires de service.

Voilà, Madame la Présidente, je pense avoir tout dit.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame TINLAND.
Y a-t-il des interventions ?

Monsieur HADDAD

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, c'est évidemment une excellente nouvelle d'avoir un nouveau collège. Cela correspond aux besoins. Nous sommes dans un Département, parmi les plus jeunes de France, avec un vrai dynamisme démographique. Il y a besoin d'investir dans l'éducation et d'investir tout court sur le territoire.

Nous n'avons que des motifs de satisfaction sur la construction de ce collège. C'était assez présent dans votre intervention, Madame la Vice-Présidente, sur la maîtrise foncière, les procédures d'acquisition, pour une livraison en 2026 qui paraît souhaitable. La façon dont les choses ont l'air de se profiler n'est pas tout à fait rassurante, peut-être qu'il faut aller plus vite sur une DUP de façon à ne pas retarder les choses, parce que la maîtrise foncière n'a pas l'air des plus simples dans ce dossier. Nous ne pouvons donc que vous encourager à utiliser tout le poids du Département et de la commune d'Argenteuil pour faire en sorte que tout cela voie le jour, et ce dans les temps impartis.

Merci.

Madame TINLAND

La DUP est déjà engagée. C'est l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine qui s'en occupe. Il est en train de constituer le dossier de DUP. Une consultation va être très prochainement lancée pour trouver le prestataire qui les accompagnera dans cette DUP. Normalement, pour la maîtrise foncière, cela devrait correspondre à la date donnée. Vous savez que cela peut être plus compliqué que prévu, mais nous devrions être dans le calendrier.

Madame CAVECCHI

Cela avance. C'est satisfaisant. Cela a été compliqué, mais cela avance. Merci.
Tout le monde est-il favorable à ce projet ? Oui.

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-39 Diverses opérations foncières

Madame CAVECCHI

Je vais donner la parole à Madame RAFAITIN.

Monsieur le Maire de Sarcelles, il y a un sujet avec Sarcelles, donc vous me direz si vous voulez participer au vote ou non.

Madame RAFAITIN-MARIN

C'est une délibération portée par le service foncier. Il y a trois opérations.

Pour le premier dossier, il s'agit d'autoriser la signature d'un cinquième avenant au prêt à usage entre le Département et l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), ayant pour objet la réintégration d'un bâtiment situé sur le site des Montalants à Cergy. Ce partenariat avec l'IPSL date de 1996. Le bâtiment est situé au 30 boulevard de l'Hautil et il est composé d'une surface totale de 21 464 m², et ce jusqu'au 16 juillet 2038.

Le deuxième dossier concerne Sarcelles. C'est une régularisation. Il s'agit d'un déclassement rétroactif d'une parcelle du domaine public vers le domaine privé. Ce bien se situe au 32 rue des Noyers sur la commune de Sarcelles. Il appartenait au Département. Il a été vendu à la commune de Sarcelles en 2006 pour y installer les services de police municipale et de police nationale. Aujourd'hui, la commune de Sarcelles souhaite vendre ce bien à un particulier. Cependant, la vente ne peut pas se réaliser, car le déclassement du domaine public vers le domaine privé n'a pas été acté en 2006. Donc, au travers de cette délibération, nous vous proposons d'approuver le déclassement rétroactif de cette parcelle pour permettre la régularisation et le déblocage de ce dossier.

Pour le troisième dossier, il s'agit de vendre des délaissés de voirie, à la suite de la réalisation de la RD 409 à Bessancourt. La SCI 2C propose d'acquérir le terrain urbanisable pour un montant de 100 000 € auquel elle ajoutera un versement de 7 000 € pour régler les honoraires de l'agence immobilière L&L. Je précise que ces terrains ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public vers le domaine privé en avril 2018 et que la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a donné un avis favorable à cette opération.

Voilà, Madame la Présidente, je vous ai présenté les trois volets de cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame RAFAITIN. C'était clair.

Monsieur HADDAD ne prend pas part au vote.

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est favorable ? Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité, M. Patrick HADDAD ne prend pas part au vote

Les choses peuvent avancer tranquillement à Sarcelles. C'était une petite erreur de notre part en 2006. Nous n'y étions pas, ni vous ni moi, mais c'est comme cela que cela marche.

- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-13 Désignation des lauréats de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances

Madame CAVECCHI

Nous avons un très joli point à notre ordre du jour. C'est la jeunesse qui réussit et que nous valorisons, une jeunesse qui a parfois des difficultés, qui est issue de quartiers en difficulté et qui montre qu'elle est valeureuse à travers des actions où ces jeunes donnent tout ce qu'ils peuvent donner d'eux-mêmes. Nous pouvons les aider à avancer encore un peu mieux.

Madame ETORE-MANIKA

(Diffusion d'une vidéo)

"Le prix de l'égalité des chances a été créé en 2012, car tout simplement le Département souhaite offrir une égalité des chances à chaque jeune Valdoisien, peu importe le milieu social d'origine, peu importe le lieu de résidence. Au cours des neuf dernières éditions, 57 jeunes ont été récompensés pour leur parcours scolaire d'excellence, mais aussi pour un parcours d'engagement civique fort."

"Je m'appelle Ilyan BERRADI, j'ai 19 ans, j'habite à Argenteuil et j'étudie actuellement à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye."

"Je m'appelle Lauranne RODRIGUEZ-SUAREZ, j'ai 18 ans et j'ai toujours vécu à Herblay-sur-Seine dans le Val d'Oise. Je suis au lycée Camille Claudel à Vauréal. Je fais spécialité musique. Je fais aussi option japonais."

"Je m'appelle Christiane FAGBEMI, j'ai 20 ans, j'habite à Cergy-le-Haut. Je suis actuellement en troisième année de double licence de sciences politiques et d'histoire à la Sorbonne."

"Bonjour, je m'appelle Arif Emre ATAS, j'ai 19 ans, je suis Sarcellois.

"Je m'appelle Soukalo TRAORE, j'ai 24 ans, je vis à Garges-lès-Gonesse. Actuellement, je suis en double master dans une grande école de commerce, qui est ICN Business School à Nancy."

"Je m'appelle Lisa GUERIB, je suis actuellement étudiante en école de commerce, à l'EM Lyon Business School et je suis un double diplôme avec l'IEP de Lyon."

"Cette année sera la dixième édition. Six jeunes se verront attribuer les sommes de 3 500 à 8 500 € pour une enveloppe globale de 35 000 €.

"Grâce à la bourse de l'égalité des chances, je vais financer ma première année d'école supérieure à l'ISART Digital, c'est une école de 3D à Paris, qui me permettra de devenir artiste 3D plus tard."

"Traditionnellement, dans le cursus Sciences Po, la troisième année s'effectue à l'étranger. Ainsi, je pars dès le mois d'août un an au Canada pour y étudier la science politique, les politiques publiques et les relations internationales à l'université de Toronto."

"Avec cette bourse du Département, j'aimerais effectuer un stage à l'étranger, parce que j'aimerais travailler dans les organisations internationales, notamment à l'UNESCO. Donc, ce serait une opportunité pour faire un stage dans une ambassade ou dans une organisation internationale."

"J'ai été lauréat de dixième édition du Prix de l'égalité des chances, avec l'aide du Département. Je vais réaliser ma troisième année à l'étranger, en Indonésie, dans le cadre de ma scolarité à Sciences Po Paris. C'est une année d'échange et cela va me permettre de faire une année épanouissante remplie de découvertes."

"Le fait de m'apporter un soutien financier va faire que je pourrai plus me concentrer sur les études, plutôt que de trouver l'argent pour savoir comment payer mon année d'études."

"J'ai pour projet prochainement de compléter ma formation par un échange à l'étranger en partant six mois dans une université à Taïwan."

"A l'âge de 11 ans, j'ai fait le Conseil municipal des jeunes à Herblay-sur-Seine. J'ai participé plusieurs années au Téléthon en chantant et en jouant du violon alto. J'ai aussi participé à un Maillot pour la Vie qui est une association caritative, un peu comme le Téléthon."

"L'action citoyenne, on peut la diviser en deux sortes. D'un côté, les actions que je mène directement à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, où j'ai été désigné Vice-Président de l'association Humanité, une association qui vise à lutter contre les discriminations de tout genre et de toute sorte.

D'un autre côté, j'ai été désigné ambassadeur de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dans le Val d'Oise et ainsi j'accompagne des étudiants et des collégiens dans leur parcours et dans leur volonté de rejoindre potentiellement Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ou d'autres établissements franciliens."

"Je suis engagée dans l'association Cité des Chances. C'est une association qui essaie de démocratiser l'engagement citoyen chez les jeunes des quartiers populaires. Donc, on va aller dans les établissements, où nous allons faire des ateliers d'éloquence, des simulations parlementaires ou emmener les jeunes à l'Assemblée nationale pour qu'ils comprennent le fonctionnement des institutions."

"J'ai été bénévole pour donner des cours à des étudiants issus de quartiers prioritaires ou j'ai été ambassadrice pour des associations qui veulent promouvoir l'égalité des chances. Au sein de mon école, j'ai aussi rejoint le club qui veut favoriser l'intégration des étudiants étrangers au sein du campus et dans leur vie au quotidien en France."

"J'ai été un super mentor dans une association qui est Espoir et Création à Garges-lès-Gonesse. Là, on accompagne des jeunes. Cela peut être sur de l'aide aux devoirs, sur de l'orientation, sur de la recherche de stages et d'alternance."

"J'essaie d'accompagner des élèves de milieux populaires, notamment de Sarcelles et des alentours, à intégrer les grandes écoles, notamment avec l'association Ambition Campus, avec l'association Graine d'orateur pour transmettre les codes de la prise de parole en public, l'association Camp'Plus avec laquelle on fait des séjours en immersion pour des élèves de 1^{re} et l'association Different Leaders pour plaider pour des journées européennes, nationales, mondiales et départementales, également, de l'égalité des chances."

"Des parcours très atypiques, très variés avec des ambitions très fortes, qui vont de la mobilité internationale à l'entrepreneuriat ou même de l'animation 3D. Je suis très heureuse de pouvoir rapporter ce projet et ce dispositif pour des jeunes qui s'engagent pour leur réussite personnelle, mais aussi pour la réussite collective."

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Veux-tu ajouter quelque chose à ce joli film et à tous ces talents ?

Madame ETORE-MANIKA

J'aurais pu dire "tout est dit", comme mon collègue, Monsieur Yannick BOEDEC, mais je souhaitais rappeler que ces jeunes ont été sélectionnés parmi les dix qui ont été auditionnés. Nous avons reçu 15 candidatures.

Dix ont été auditionnées par un comité que j'ai eu la chance de présider avec les représentants de l'université CY de Cergy, avec le Centre de l'égalité des chances de l'ESSEC, avec ma collègue Aziza PHILIPPON qui est chargée de l'enseignement supérieur, et avec les services du Département. J'en profite pour les remercier de leur accompagnement depuis un an.

C'était un projet que nous avons eu avec dix étudiants. Ils ont été sélectionnés sur une grille de notation : leur parcours, leur projet, leur savoir-être et leur engagement citoyen.

La petite particularité depuis l'année dernière est que chaque jeune lauréat aura un arbre planté en son nom dans le Val d'Oise pour représenter symboliquement son enracinement dans le Val d'Oise et les jeunes pousses qu'ils sont. Je pense que nos collègues de la minorité, notamment Monsieur BERTOLINI, apprécieront la démarche durable. Merci.

Madame CAVECCHI

Comme en de jolis termes, ces choses-là sont dites. Merci, Madame ETORE-MANIKA. C'est toujours un plaisir de voir des jeunes avancer et en même temps s'investir de cette manière-là pour les autres. Je trouve cela super.

Monsieur HADDAD

C'est pour m'inscrire dans cette très belle démarche qui montre aussi le potentiel de réussite de toute une série de nos jeunes de différents quartiers et de différentes origines - cela se voit, donc il ne faut pas faire comme si cela n'existait pas. C'est aussi une grande réussite de notre modèle républicain de voir à quel point des jeunes peuvent réussir grâce à l'école publique et grâce au soutien qu'on leur amène.

Je vois d'ailleurs dans la grille que le jeune qui a le prix le plus élevé est un jeune de Sarcelles que je connais bien et qui est vraiment quelqu'un de brillant, donc je suis très content pour lui et pour tous les autres jeunes qui sont récompensés par cette belle action.

Pour les fois suivantes, je nous invite collectivement, et la majorité en particulier, à y réfléchir : 35 000 € à l'échelle d'un Département, je pense que c'est une action qui mérite un investissement un peu plus important et je ne reprends pas les arguments de mon collègue, Monsieur Nicolas BOUGEARD, sur le fait d'être bon gestionnaire : c'est très bien. Cela laisse donc un peu d'argent, peut-être un peu plus pour ces actions qui ne sont pas que symboliques, mais qui sont véritablement fondamentales.

Madame CAVECCHI

Merci à vous et bravo à tous ces jeunes.

Sur cet enthousiasme, nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est favorable. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

3-14 Ouverture du nouveau collège Caroline Aigle de Cergy : attribution d'une dotation départementale de fonctionnement pour la période de septembre à décembre 2022 et constitution de son fonds de roulement

Madame TINLAND

Il s'agit du collège Caroline Aigle qui va ouvrir à la rentrée de septembre 2022. Le collège est presque prêt. Il accueillera 280 élèves et 90 demi-pensionnaires. Il aura une section sports de glace, puisque - comme vous le savez - il est situé juste à côté de l'Aren'Ice. C'est une option parmi d'autres.

Dès cette année, il convient d'octroyer au collège les moyens de fonctionnement, donc une dotation départementale de fonctionnement pour les quatre mois qui iront de septembre à décembre.

Je ne vous réexplique pas toute la formule pour calculer la dotation. Elle est la même que pour les autres collèges, avec la part élèves, la part générale et la part patrimoine, où le collège n'a plus que l'eau à payer, puisque l'électricité et le chauffage sont maintenant complètement pris en charge par le Département. Vous avez tous les critères dans la fiche jointe au rapport.

Le montant de la dotation qu'il vous est proposé de voter s'élève à 29 614,20 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour le collège Caroline Aigle.

Monsieur DECLERCK

Merci, Madame la Présidente.

Je souhaitais juste intervenir, puisque cette délibération vient clôturer un projet mené depuis de longues années par cette Assemblée départementale sur Cergy, avec des difficultés rencontrées, notamment à la suite de la crise Covid.

Du coup, je voulais en profiter pour féliciter l'ensemble des services et de ses partenaires qui ont permis l'aboutissement de ce beau projet, notamment l'Académie et la commune de Cergy, avec qui nous avons pu travailler sur cette sectorisation qui s'est déroulée en étroite concertation. Avec Madame TINLAND - je pense que je peux l'associer -, nous sommes ravis de l'ouverture de ce collège qui s'installe - comme l'expliquait tout à l'heure Monsieur HADDAD - sur une zone en forte mutation, en fort développement démographique, puisqu'on annonce 1 400 logements sur la zone de l'Aren'Ice et une nouvelle école en création.

Je remercie aussi les services qui nous ont accompagnés pour faire de la médiation avec les riverains du collège. Nous avons pu visiter le chantier et c'est quelque chose qui est toujours appréciable pour présenter les équipements et les investissements du Département sur notre territoire.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération et d'accorder les fonds de fonctionnement pour la fin de l'année 2022.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Mickael DECLERCK.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée – Logement

4-11 Mise en œuvre d'un Centre de supervision départemental et équipement des sites du Département en vidéoprotection

Madame CAVECCHI

Un rapport qui fera date pour notre collectivité, puisque je vous propose ce matin d'adopter le principe d'un Centre Départemental de Supervision (CDS). Je considère que c'est un projet innovant, ambitieux et qui colle parfaitement au Val d'Oise. L'idée est de pouvoir travailler et d'inviter ensuite les communes et les intercommunalités à s'associer à nous, si elles le souhaitent, alors que nous allons déjà poser des caméras pour nos bâtiments.

Je donne la parole à Madame RUSIN.

Madame RUSIN

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, j'ai le plaisir de vous proposer ce beau projet de CDS. Il est mutualisé à l'échelle des communes et intercommunalités rurales ou périurbaines en s'appuyant sur la couverture des besoins propres de notre Département en vidéoprotection.

Ce projet est mené en partenariat avec l'Etat, les forces de l'ordre et les acteurs locaux. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est confiée au syndicat mixte Val d'Oise Numérique (VONum).

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, cette démarche est particulièrement innovante au niveau national. L'objectif de ce CDS est de pouvoir visionner, en un même lieu et en temps réel, les images transmises par les caméras de vidéoprotection de l'ensemble des collectivités adhérentes à la compétence VONum. En effet, le Département souhaite sécuriser ses propres sites avec un premier déploiement de cent caméras sur 38 de ses sites particulièrement sensibles, dont 20 collèges pour un montant de 2,2 M€ HT. Le déploiement à terme est estimé à 500 caméras sur la période 2023-2025.

La création de ce CDS mutualisé permettra d'assurer le raccordement et le visionnage de manière centralisée, en un tiers lieu sécurisé situé dans l'enceinte du site du campus, de l'ensemble des caméras du Département, des communes et intercommunalités qui souhaitent s'associer à la démarche et mettre en place une offre de service à la carte.

La mise en œuvre opérationnelle de ce CDS est prévue pour le 1^{er} juillet 2023. Donc, dans un an.

Ce CDS permettra de renforcer le maillage et la continuité territoriale en matière de vidéoprotection et ainsi simplifier l'action des forces de l'ordre. Il permettra d'assurer un visionnage en temps réel, donc 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des opérateurs dédiés, afin de pouvoir réagir le plus rapidement possible à un incident et ainsi contribuer à une meilleure garantie de la sécurité des Valdoisiens. Cela sera surtout bénéfique aux petites communes qui, seules, ne pourraient pas se payer un tel niveau de service et qui sont plutôt sur des caméras passives. Il permettra également de réduire les coûts de fonctionnement de la structure avec un modèle économique qui répond aux besoins tout en mutualisant les ressources. Enfin, il permettra de donner à certains territoires, notamment ruraux et périurbains, l'accès à un dispositif de vidéoprotection de type réactif avec possibilité d'une réaction en temps réel à l'incident, qu'ils ne pourraient pas développer sans une initiative à l'échelle départementale.

Le coût global de ce projet s'établit à 4 M€ HT répartis comme suit :

- 1,8 M€ sont prévus pour l'investissement du CDS. Ce coût sera totalement pris en charge par le Département ;
- 2,2 M€ sont prévus pour le déploiement des 100 premières caméras sur les 38 sites prioritaires du Département.

Les communes et les EPCI souhaitant adhérer au dispositif garderont la maîtrise de la gestion de leur réseau local et auront à leur charge l'acquisition de leurs caméras, les frais de maintenance correspondants, l'interconnexion de leur réseau local avec un point d'accès au réseau fédérateur départemental sur leur territoire, ainsi que la prise en charge du coût des ressources humaines, soit des agents de visionnages, selon une clé de répartition au nombre de caméras reliées.

A travers son dispositif du guide des aides aux communes et aux intercommunalités, précisons que le Département pourra participer au financement de l'investissement lié au projet d'équipement sous maîtrise d'ouvrage des communes et EPCI avec une bonification pour les collectivités qui souhaitent se raccorder au CDS. Cette bonification sera de 5 %, selon le nouveau guide des aides "Val d'Oise Territoires".

Les collectivités qui souhaiteraient participer au projet devront adhérer à la compétence facultative de VONum pour la mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection, sous réserve de la modification des statuts de VONum. Une convention ultérieure fixera les modalités pratiques d'alerte des forces de sécurité et les participations financières de chacune des parties. VONum établira ainsi une grille tarifaire en fonction du nombre de caméras raccordées et l'offre de service choisie par la commune ou l'EPCI. Bien évidemment, plus il y aura de caméras raccordées, plus cette mutualisation réduira le coût. Il est naturellement entendu que les communes et les EPCI resteront seules responsables de l'implantation de leur dispositif de vidéoprotection sur leur territoire. En aucun cas, ce CDS ne se fera au préjudice des pouvoirs de police des Maires.

Le syndicat VONum et ses prestataires ont commencé cette étude technique auprès de chaque commune ayant manifesté son intérêt lors d'une réunion de présentation qui a eu lieu le 10 décembre dernier. A ce jour, 20 communes et EPCI ont manifesté leur intérêt pour participer à cette démarche. Afin de recueillir leur expression de besoin, ce travail sera suivi par l'évaluation du dimensionnement du datacenter, ainsi que la réalisation d'une étude réseau et d'une étude fonctionnelle pour la réalisation d'un chiffrage précis. Nous devrions avoir ce retour dans le courant du mois de septembre.

Je tenais à remercier les services du Département pour ce dossier très technique, ainsi que VONum. Je crois que c'est un beau projet pour la sécurité de nos Valdoisiens.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous pouvons quand même dire que, sur le Val d'Oise, nous pouvons nous appuyer sur VONum et les services pour l'expertise qu'ils apportent. Je crois que c'est tout à fait exceptionnel. Nous pouvons compter sur le Directeur de VONum pour apporter toujours quelque chose de supplémentaire à ce que nous proposons et je trouve que c'est dynamique et nous en profitons. Je remercie aussi le Président EON - qui n'est pas là. Joli projet.

Monsieur BOUGEARD

Très rapidement, pour vous dire que, sur cette délibération, nous aurons un vote séparé et une intervention de Monsieur BERTOLINI.

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues, je vais m'abstenir sur ce vote, parce que je considère que nous avons beaucoup parlé des coûts du projet, mais finalement quels sont les bénéfices ? Qu'attendons-nous de ce projet ? Nous en avons assez peu parlé. Mon analyse est que, entre les coûts et les bénéfices, le bilan global n'est pas du tout évident.

Je ne vais pas revenir sur les coûts importants. Je suis surtout inquiet du coût élevé du projet, alors que de nombreuses études montrent la très faible efficacité globale de la vidéosurveillance. Je vais citer la dernière en date qui a été réalisée à la demande de la gendarmerie. Pour être précis, c'est le Centre de recherches de l'Ecole des officiers de la gendarmerie de Melun. De ce fait, il présente toutes les garanties de sérieux. Cette étude conclut à une efficacité douteuse de la vidéosurveillance. D'une part, à peine 1 % des enquêtes de gendarmerie ont pu bénéficier d'éléments probants tirés de l'exploitation des enregistrements de vidéoprotection. D'autre part, aucun effet dissuasif n'a été constaté sur la délinquance. Ces résultats confirment les conclusions d'études plus anciennes faites en France ou dans des pays anglo-saxons. D'ailleurs, dans ces pays, comme aux Pays-Bas, de nombreuses communes commencent aujourd'hui à démonter leurs caméras en raison des coûts disproportionnés qu'elles engendrent et du manque de résultats concrets qu'elles apportent.

Je m'étonne que le Val d'Oise continue à investir massivement dans la vidéoprotection sans tenir compte de toutes ces alertes. Ne serait-il pas plus sage de différer ces investissements et d'utiliser ces moyens financiers pour accélérer la transition écologique, par exemple, ou pour faire face aux pertes de pouvoir d'achat de nos concitoyennes et concitoyens, dans le contexte de la crise énergétique actuelle ?

Je pense qu'il est urgent que nous revoyions nos priorités d'investissement. C'est essentiellement pour cette raison que je m'abstiens sur cette résolution.

Madame CAVECCHI

Monsieur BERTOLINI, nous respectons votre choix, mais évidemment nous ne sommes pas d'accord. Bien sûr, sur l'ensemble des bâtiments départementaux, notamment les collèges, cela fait longtemps qu'il y a des caméras et quand elles sont obsolètes ou quand elles ne fonctionnent plus, les principaux nous demandent de les renouveler, parce que ce n'est pas que de la punition derrière. C'est aussi de la prévention. Je ne sais pas d'où sortent ces gendarmes, mais, sur le Val d'Oise, cela ne fonctionne pas comme cela et les gendarmes y sont plutôt favorables, pour justement pouvoir suivre quand il y a des délinquants, savoir ce qui se passe et aussi pour repérer des regroupements bizarres à certaines heures ou dans certaines zones et, du coup, éviter les affrontements et les problèmes. Donc, ce n'est pas que répressif, c'est aussi de la prévention pour savoir ce qui se passe sur le territoire. Par ailleurs, s'il n'y a qu'une commune ou qu'une intercommunalité équipée, ils vont vite comprendre que cela se passe à côté et ils vont filer à côté.

Je reviens aux bâtiments départementaux, nous avons aussi dans nos services sociaux des choses qui se passent, des agressions, et si nous voyons des gens avec un comportement bizarre à l'extérieur de nos services, cela peut aussi permettre de réagir et de très vite protéger nos agents.

Donc, je ne suis absolument pas d'accord avec vous, mais je respecte votre vote, naturellement. Il n'y a pas de souci pour cela. Je crois que nous ne sommes pas en Chine. Ce n'est pas du tout cela. Quand on peut prévenir les personnes qui sont en infraction ou qui se regroupent pour des bagarres - je pense à des bagarres de jeunes -, c'est mieux et c'est intelligent. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais c'est comme cela.

Je passe au vote. Monsieur BERTOLINI, vous vous abtenez. Tout le reste de l'Assemblée est favorable. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité, M. Pascal BERTOLINI s'abstient

4-12 Présentation des bilans d'exécution 2021 du Plan Pauvreté

Madame CAVECCHI

Monsieur LAMBERT-MOTTE va avoir la parole pour un bilan très important, soit l'exécution 2021 du Plan Pauvreté, qui nous tient à cœur.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

(Diffusion d'un diaporama)

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez vu que vous avez en annexe de la délibération le bilan complet des 37 actions menées en 2021. C'est un document de 94 pages. Pour simplifier, nous avons préparé un support, ce qui sera plus simple que de reprendre le document complet.

Tout d'abord, la stratégie nationale a été présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, les Départements ont été invités à s'y associer. Cette stratégie nationale prévoit la conclusion d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021. 97 Départements sont signataires, dont le Val d'Oise, évidemment.

La signature de cette convention permet de bénéficier du concours financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions complémentaires en faveur des publics en difficulté. Les objectifs et le plan d'action sont négociés annuellement avec les services de l'Etat.

Le bilan sur l'année 2021 est en année glissante, à la suite de la pandémie. Il se déroule de septembre 2021 à juin 2022.

Rappel des objectifs du Plan Pauvreté :

- accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté ;
- accompagner des jeunes majeurs dans leur insertion professionnelle ;
- renforcer l'accès aux droits.

Pour le Département, autour des trois objectifs que je viens de citer, le Plan Pauvreté permet :

- la mise en œuvre d'actions complémentaires en faveur des publics en difficulté ;
- le renforcement des crédits déjà engagés ;
- la mise en place d'actions nouvelles.

Vous avez un comparatif entre les crédits de l'Etat affectés à notre Département et les crédits du Département. Pour le Plan Pauvreté, les crédits de l'Etat sont légèrement supérieurs à 3 M€. Au niveau du Département, c'est 2,4 M€ pour les autres crédits départementaux mobilisés sur l'insertion, c'est 8,2 M€ pour la prévention spécialisée et c'est 7,6 M€ pour le Plan Départemental d'Insertion (PDI), ce qui fait un total de crédits départementaux mobilisés légèrement supérieur à 18 M€. Il faut savoir que les cofinancements, notamment ceux en provenance de l'Etat, sont négociés annuellement. Ils sont attribués en fonction des objectifs atteints. En 2019, ces crédits représentaient la somme de 1,6 M€. En 2021, la somme est légèrement supérieure à 3 M€.

Le nombre d'actions mises en œuvre en 2019 était de 25 et, en 2021, 37 actions ont été consacrées à ce Plan Pauvreté.

Le camembert suivant montre la répartition des crédits de l'Etat par rapport aux neuf axes qui figurent dans la convention nationale :

- l'orientation, le parcours et l'insertion des allocataires du RSA pour 51 %, soit la plus grande part ;
- les initiatives départementales pour 22 %, ce qu'on appelle les actions complémentaires ;
- l'accompagnement professionnel des jeunes majeurs pour 7 % ;
- les maraudes mixtes - qui nous tiennent à cœur -, récemment mises en place, pour 3 %.

Quelques exemples d'initiatives départementales :

- l'action collective favorisant l'inclusion sociale ;
- les crèches à vocation d'insertion professionnelle ;
- l'accès aux métiers du grand âge, il s'agit de formation.

Quelques actions phares pour le renforcement d'actions existantes :

- le cofinancement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi, avec 470 personnes accompagnées et un taux de sortie positive de 58 % ;
- le financement de places en crèche, soit une participation financière de la part du Département, avec un accompagnement social, pour aider 97 familles ;
- le cofinancement de l'action "Perdu de vue" avec 3 636 bénéficiaires du RSA qui ont été reçus ;

- le renforcement de l'insertion par l'activité économique pour accompagner 19 structures.

Les actions nouvelles :

- l'accompagnement des publics en perte d'emploi, notamment sur la zone aéroportuaire de Roissy, cela concerne 200 personnes, à la suite de la crise sanitaire ;
- le travail sur l'image de soi et la posture professionnelle, cela a concerné 30 personnes, et c'est quelque chose que nous voulons absolument développer, puisque c'est quelque chose qui fonctionne très bien ;
- les maraudes mixtes avec 560 ménages rencontrés.

Concernant le calendrier, l'Etat nous demande de prolonger d'un an la contractualisation 2019-2021 dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Une négociation est en cours. C'est ce qu'on appelle le quatrième volet pour la contractualisation 2022 qui se déroulera sur la période septembre 2022 à juin 2023. Le passage du Plan Pauvreté 2022 est prévu en Assemblée départementale le 30 septembre prochain.

Il vous est demandé d'approuver le bilan d'exécution 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Je précise que cette délibération a reçu un avis favorable unanime des membres de la Quatrième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Madame METREF

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer le travail des services retranscrit dans ce bilan. La lutte contre la pauvreté est un objectif qui nous unit toutes et tous. Nous savons que les habitants de notre Département connaissent des réalités diverses. Nous avons sur le territoire une grande richesse et une extrême pauvreté.

Lors de notre dernière séance, nous avons validé la convention pour le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). C'est une bonne chose et nous l'avons reconnu. Nous avons aussi pointé certains manques - c'est notre rôle d'élus d'opposition -, mais surtout des propositions.

Précisément, ce bilan d'exécution du Plan Pauvreté appelle de notre part trois observations pour trois propositions.

La première concerne les jeunes majeurs sortis de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous savons malheureusement la réalité qui attend souvent ces jeunes. Après l'ASE viennent souvent des périodes d'errance. Les chiffres des SAMU sociaux et de la Fédération des acteurs de la solidarité le disent, on retrouve souvent ces jeunes dans des foyers d'hébergement ou à la rue.

Le rapport pointe la difficulté pour nos travailleurs sociaux d'atteindre ces jeunes. Sur 47 jeunes concernés, plus de la moitié n'a pas pu faire l'objet d'un suivi. Nous savons tout l'engagement des travailleurs sociaux, ce n'est pas de leur fait. Une fois cette observation faite, nous formulons une proposition : mettre davantage de moyens de coordination entre nos structures. Les besoins sont là, les compétences aussi. Unissons-les. Créons des groupes de travail et de coordination entre l'ASE, les missions locales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Pôle Emploi, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et la Région pour accompagner ces jeunes. Faisons-le sur un dispositif pérenne et financé pour qu'il soit réellement efficace. Evidemment, une solution simple serait d'ouvrir le RSA dès 18 ans et non 25 ans, comme je l'ai évoqué hier. Cela relève d'une décision nationale. Espérons que les prochains parlementaires avanceront sur ce sujet.

La deuxième observation est celle de la nécessaire montée en puissance. Mon collègue, Monsieur Nicolas BOUGEARD, vous l'avait fait remarquer lors de la séance précédente : peut mieux faire. C'est encore ce constat que nous formulons. L'aide à la mobilité des demandeurs d'emploi est encore trop faible. Les perspectives futures font état de 20 permis de conduire pour les personnes en formation sur des métiers en tension. Après l'observation, là aussi, une proposition : augmenter sensiblement ce nombre de personnes formées. Comment ? En soutenant, par exemple, les auto-écoles à vocation sociale et solidaire. Elles disposent du savoir-faire pour accompagner au mieux les publics en difficulté.

La troisième observation est celle de la mobilisation des crédits. Vous avez - cela a été souligné avant - une capacité à valoriser les crédits de l'Etat ou de ses opérateurs. Tous les crédits sont-ils mobilisés ? C'est une question qui se pose, notamment sur la contractualisation. Nous étions dans l'obligation de passer cet avenant avant le 30 juin 2022, qu'en est-il ? Par ailleurs, ce serait mieux si nos fonds propres nous permettaient également d'amorcer des projets innovants. La Ville de Paris a ainsi travaillé avec Emmaüs Défi pour mettre en place un dispositif particulièrement intéressant. Le principe est de faire travailler les personnes les plus éloignées de l'emploi en s'adaptant réellement à leurs besoins. Une nouvelle fois, nous formulons une observation, puis une proposition : engager une conférence départementale de lutte contre la pauvreté réunissant tous les acteurs pour construire des projets qui répondront réellement aux besoins des habitantes et des habitants de notre territoire.

Enfin, une dernière proposition s'inscrit dans la valorisation des parcours des sortants de l'ASE. Pourrions-nous valoriser sous forme de témoignages écrits, vidéos, entretiens ou de rencontres, le parcours de celles et ceux qui, passés par les structures de l'ASE, ont suivi de beaux parcours ? Je pense notamment à ce dont avait parlé hier Madame Véronique PELISSIER. Par exemple, ils et elles pourraient offrir une forme de tutorat à destination des jeunes accueillis dans nos structures. Ce serait un bel exemple de transmission et de valorisation.

Mes chers collègues, voici en résumé notre avis sur le bilan du Plan Pauvreté. Nous saluons l'action des services, votre ambition et nous vous proposons dès aujourd'hui de l'accélérer en testant de nouvelles solutions. Merci.

Notre Groupe votera pour cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Nadia METREF.

Par rapport à tous les organismes qui travaillent avec nous, naturellement, c'est un dialogue constant. Messieurs Gérard LAMBERT-MOTTE et Xavier HAQUIN pourront en parler, c'est sans cesse que nous travaillons tous ensemble, puisque nous avons le même objectif.

Par rapport à la dernière proposition, pourquoi pas. C'est sympathique. Cela mettrait en valeur l'action et cela les mettrait en valeur aussi.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

La réponse à votre premier point concernant les jeunes majeurs qui sortent de l'ASE. Deux tableaux ont été joints à la délibération. Sous le thème de la contractualisation, vous avez une partie qui s'appelle "Prévenir toute sortie sèche pour les jeunes sortant de l'ASE". Quatre actions sont déclinées dans ce tableau avec des partenaires tels que l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), Repères 95, les Apprentis d'Auteuil et Cité de l'Espérance. Donc, il y a effectivement un suivi réalisé à la sortie de l'ASE. De toute façon, vous vous doutez bien que les jeunes qui sortent de l'ASE et que nous avons suivis pendant plusieurs années, nous n'allons pas les abandonner comme cela du jour au lendemain. C'est simplement une question de bon sens.

Madame CAVECCHI

Juste pour ajouter qu'ils ont des vécus difficiles, compliqués, et parfois, à 18 ans, ils vous disent "bye, bye". Pardon de le dire comme cela. Cela entre aussi en compte. Nous nous sommes occupés de ces jeunes pendant un certain nombre d'années, il faut que derrière nous puissions les accompagner au plus loin.

Je vous rends la parole.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous l'avez souligné, le RSA qui n'est pas sur 18 ans, c'est effectivement une décision nationale. Elle ne nous appartient pas.

Sur les différentes propositions que vous venez de présenter, je vous propose de nous envoyer le document et, comme nous avons une nouvelle convention à écrire pour septembre prochain, nous regarderons ce qu'il est possible de faire.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Madame PELISSIER

Je vais revenir sur ce que disait Monsieur LAMBERT-MOTTE sur les contrats jeunes majeurs. Il est vrai que, dans le Val d'Oise, nous ne sommes pas à la peine sur ce sujet, puisque nous avons fait 573 contrats jeunes majeurs cette année, c'est-à-dire tous les jeunes qui ont présenté un projet, à savoir tous les jeunes, puisque ceux qui poursuivent des études sont pris en charge. Donc, je vais répéter mon exemple d'hier.

C'est un jeune que nous avons reçu la semaine dernière. Il va avoir 18 ans à la fin de l'année. Il a eu 16 ans de prise en charge par l'ASE. Donc, 16 ans sur 18. C'est quand même lourd pour un jeune. Malheureusement pour lui, son assistante familiale prend sa retraite au mois de septembre. Cela veut dire qu'il lui manque trois mois de prise en charge d'ASE. Qu'avons-nous comme solution ? Le laisser dans la nature pour trois mois ou s'en occuper. Bien sûr, ce que nous allons faire est de lui trouver une solution pour les trois prochains mois, soit dans un foyer de jeunes, soit dans une résidence, de façon à ce qu'il puisse aller vers l'autonomie. Comme il poursuit des études en bac professionnel, nous allons le suivre tout au long de ses études. D'ailleurs, je souhaiterais qu'il puisse témoigner, parce que ce jeune nous a dit qu'il était reconnaissant à l'ASE de tout ce qui avait été fait pour lui. C'est un jeune qui souhaite vraiment rayer son passé, puisqu'il souhaite changer de nom et de prénom, de façon à ce que tout son passé soit anéanti. Je pense qu'il serait intéressant que nous puissions faire témoigner de tels jeunes.

Madame CAVECCHI

Vous allez travailler sur le sujet tous ensemble.

Monsieur HAQUIN

C'est un témoignage en tant que Président de la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de Val d'Oise Habitat (VOH). Nous nous sommes mis comme priorité de loger et d'accompagner les jeunes qui sortent de l'ASE. Hier encore, deux d'entre eux ont été logés et accompagnés. Nous faisons en sorte qu'ils restent le moins possible dans les foyers, lorsque c'est le cas.

Donc, il y a un engagement très pratico-pratique et, encore hier, nous l'avons fait en nous assurant de l'accompagnement, y compris financier. C'est quelque chose qui est dans le fonctionnement de la CALEOL.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Tout cela est positif. En tout cas, nous essayons de faire le maximum. C'est une sacrée responsabilité. Nous sommes là pour cela. Je disais hier que j'étais la maman de 5 600 enfants. Il faut bien sourire, parce qu'il faut le faire avec bonne humeur, mais cela ne veut pas dire un manque de sérieux et de cœur.

Si vous le voulez bien, nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

4-13 Mise en place d'un service départemental itinérant labellisé France Services

Madame CAVECCHI

Un service départemental itinérant labellisé France Services. C'est dommage que ce ne soit pas Val d'Oise Services. On m'a dit que cela ne peut pas. J'ai tout essayé.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Si nous voulons avoir quelques financements de l'Etat, c'est France Services.

Madame CAVECCHI

Il y a aussi les autocollants Val d'Oise.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Oui, il y aura.

Le Département souhaite se doter d'un service itinérant labellisé France Services qui vise à accompagner les Valdoisiens dans leurs démarches. Le véhicule contient deux bureaux d'entretien individuel, une rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un espace extérieur pour gérer l'attente. Il est également équipé de matériel informatique.

Les structures porteuses des missions France Services doivent répondre aux dispositions de la Charte nationale et notamment garantir l'accès au socle de services proposés par neuf organismes qui sont, à ce jour, le bouquet de service minimal et qui comprend :

- le Ministère de l'Intérieur ;
- le Ministère de la Justice ;
- les finances publiques ;
- Pôle Emploi ;

- l'assurance retraite ;
- l'assurance maladie ;
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- la mutualité sociale agricole ;
- la Poste.

Par rapport aux services de notre collectivité, comme le Département participe grandement au financement de ce bus, nous pourrions accueillir pour :

- la demande de tarification dans le cadre du dispositif Rest'O Collège ;
- les renseignements et les demandes d'aide auprès de la MDPH ;
- les renseignements et les demandes d'aide auprès de la Direction des Personnes Agées (DPA) ;
- la souscription à la carte de transports Améthyste ;
- un premier niveau d'accueil pour le compte du Service Social Départemental (SSD).

Pour la couverture territoriale, il y a actuellement des itinéraires qui sont en cours de définition par le Département en lien avec les services de la Préfecture. Des courriers ont d'ailleurs été envoyés aux Maires de communes ciblées. Bien évidemment, l'idée est de l'étendre dans les zones qui ont très peu de service public, notamment le Vexin.

Il y a des problèmes techniques : il faut des raccordements électriques pour ce bus, lorsqu'il est à l'arrêt, et des problèmes d'accès bien évidemment.

Le bus réalisera des permanences à raison de 30 heures par semaine sur cinq jours ouvrés. Deux agents minimum recrutés par notre partenaire conventionné assureront un accueil physique et téléphonique. Ils seront formés par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de la labellisation France Services et par les professionnels internes du Département pour ce qui concerne les missions du Département.

Le Département souhaite confier la gestion et le fonctionnement de ce service itinérant à une structure externe. Un appel à projets a été lancé le 10 janvier dernier. Après instruction de son dossier de candidature, il est proposé de conventionner avec l'association Pimms Médiation Cergy à compter du 1^{er} juillet prochain et pour une durée de deux ans à hauteur de 150 000 € par an. Cette association gère déjà deux structures France Services équivalentes, l'une à Cergy et l'autre à Montigny-lès-Cormeilles.

La mise en place de ce service implique un investissement initial pour l'achat du bus. Le montant est de 108 322 € et, en contrepartie de cet investissement, la Banque des Territoires (BdT) verse une participation au Département à hauteur de 60 000 €.

Le coût d'investissement pour le Département, quand on y ajoute la communication, le matériel informatique et la subvention donnée par VONum à hauteur de 5 913 €, le coût global de l'investissement pour le Département s'élève à 60 787 €.

Concernant les frais de fonctionnement chiffrés à 150 000 €, soit le montant apporté à la structure Pimms Médiation Cergy, il y a une aide de l'ANCT à hauteur de 30 000 €.

Donc, le coût de fonctionnement annuel pour le Département est de 120 000 €.

La convention prévoit également des conditions d'évaluation de cette mission. La structure Pimms Médiation Cergy fournira également un bilan financier annuel.

En conclusion, il vous est demandé :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec les services de l'Etat ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention d'investissement pour un montant de 60 000 € et la subvention annuelle de fonctionnement pour un montant de 30 000 € auprès des services de l'Etat ;
- d'accorder la subvention annuelle d'un montant de 150 000 € à Pimms Médiation Cergy pour assurer la gestion et le fonctionnement du bus départemental France Services ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de deux ans avec l'association Pimms Médiation Cergy.

Les membres de la Quatrième Commission ont donné un avis favorable unanime.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Le bus sera magnifique, je n'en doute pas. Je voulais remercier les services de la Direction de la Vie Sociale (DVS), parce que je pense que cela a été un superbe travail, et ceux de la Direction de la Communication (DirCom), puisque nous avons les communes traversées par ce bus au départ. Ces communes pourront évoluer selon les besoins. Je vois qu'il y a Villiers-le-Bel, Saint-Clair-sur-Epte, Bray-et-Lû, Chaussy, Vétheuil, Gouzangrez, Us, Beaumont-sur-Oise, Persan, Saint-Ouen-l'Aumône, Herblay, Montmagny, Groslay, Deuil-la Barre, Soisy et Montmorency, ainsi qu'Argenteuil.

Je voulais aussi vous signaler que le bus Protection Maternelle et Infantile (PMI) va être lancé sur les routes du Val d'Oise pratiquement en même temps. Ce sera quelque chose d'important aussi. Là, je crois qu'il y aura aussi Argenteuil d'ailleurs, puisque les quartiers sont un peu compliqués.

Deux belles actions en route. Merci à tous les services qui ont travaillé sur ces deux dossiers.

Aujourd'hui, nous votons le bus France Services.

Tout le monde est-il favorable ?

A l'unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

4-14 Proposition de deux subventions de fonctionnement pour 2022 et approbation des conventions de partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95) et SOLidaires pour l'HABitat (SOLiHA) Grand Paris

Madame CAVECCHI

Nous passons à deux subventions de fonctionnement. Je me tourne vers Monsieur Alexandre PUEYO pour l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95) et SOLidaires pour l'HABitat (SOLiHA).

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport vous propose de voter les conventions annuelles habituelles à nos deux associations spécialisées dans le logement :

- l'ADIL 95 à hauteur de 60 000 € ;
- SOLiHA sur la base de 150 000 €, SOLiHA Grand Paris regroupant les anciens Programme d'Action contre les Taudis - Action de Réhabilitation Immobilière (PACT-ARIM) de Paris, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

Je vais me permettre d'insister sur un point particulier de l'activité de chacune des deux associations, sans revenir sur tout ce qu'elles font.

Pour l'ADIL 95, au-delà de ses missions cibles, qui sont dans ses statuts. Elle s'est engagée, depuis 2021, dans des actions complémentaires avec l'Etat, notamment la prévention des expulsions locatives. En effet, nous sommes un Département où nous avons beaucoup d'expulsions locatives, que ce soit dans le privé ou dans le public. Avec l'Etat, nous avons mis en place une Commission consultative permettant d'éviter les expulsions locatives dans le privé, qui s'appelle Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX).

Le premier acte d'une expulsion locative est ce qu'on appelle le commandement de payer. Aujourd'hui, dès qu'un huissier de justice donne un commandement de payer à une famille en voie d'expulsion, nous lui envoyons un courrier sous 72 heures pour qu'elle se mobilise et revienne vers nous pour avoir de façon neutre et gratuite - c'est le rôle de l'ADIL 95 - des conseils pour améliorer, mettre fin et comprendre sa situation.

Nous avons un très fort taux de retour : dès que ce courrier est envoyé, 42 % des familles valdoisiennes prennent immédiatement contact avec nous dans le mois qui suit. Cela montre bien les difficultés qu'elles ont à saisir tous les tenants et les aboutissants d'une expulsion locative.

Néanmoins, si elles ne répondent pas, nous leur envoyons un deuxième courrier, au bout de deux mois. Puis, toujours à la demande de l'Etat, nous avons mis en place une équipe mobile, c'est-à-dire une équipe sociale.

Ce n'était pas le rôle de l'ADIL 95, mais c'est un nouveau rôle que l'ADIL va jouer.

L'équipe mobile va sonner chez les gens pour aller les chercher, pour comprendre qu'elle est la situation et mettre en place les meilleurs dispositifs, que ce soit le relogement, la mise en place d'un plan d'apurement, trouver des solutions pour éviter l'expulsion ou, s'il y a départ du logement, trouver un logement plus adapté, notamment financièrement.

Madame CAVECCHI

Je vous interromps deux secondes. C'est aussi le travail des assistantes sociales du Département que d'accompagner. En général, nous attendons que les gens viennent vers le service social. C'est un complément important.

Monsieur PUEYO

Nous avons pu accompagner un peu plus de 1 228 familles l'année dernière sur ce nouveau dispositif mis en place avec l'Etat. Les résultats de prévention des expulsions locatives sont importants.

Le but de SOLiHA est la rénovation énergétique et la rénovation des logements. Il faut savoir que, sur l'intégralité des dossiers traités l'année dernière, SOLiHA fait aussi de l'accompagnement à l'adaptation des seniors et des personnes handicapées, pour qu'ils restent dans leur logement. S'ils sont sous plafond de ressources, les aides peuvent monter à 80 % de l'adaptation de leur logement, grâce à des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui sont mobilisées par SOLiHA, mais la moyenne est sur un taux de 52 % d'aides sur la totalité des travaux, ce qui n'est pas négligeable. Principalement, c'est l'accès direct au logement, parce que quelquefois les rez-de-chaussée ne sont pas des vrais rez-de-chaussée à cause de quelques marches ou d'une petite pente. Ensuite, ce sont des adaptations de chambre ou de salle de bain.

Ces deux associations sont pleinement dans le partenariat Val d'Oise Rénov', mais nous en avons déjà parlé, donc je ne reviens pas dessus.

Voilà, Madame la Présidente. Evidemment, si l'accord est donné, ce sera à vous de signer les deux conventions de subventionnement pour chacune de ces associations, donc à 60 000 € et à 150 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur PUEYO.

Pas de remarques ? Merci beaucoup, c'est un beau travail.

Nous votons.
Qui est favorable ?
Tout le monde. Merci.

Adoption à l'unanimité

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-14 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS) départemental dite des Trois Sources de Nucourt - Commune de Nucourt

Madame CAVECCHI

Je me tourne vers Madame VILLECOURT. Madame la Vice-Présidente, c'est à vous.

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, la politique en faveur des Espace Naturel Sensible (ENS) - vous le savez - est une compétence départementale réaffirmée dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle vise la protection d'espaces dits naturels et menacés par le développement urbain ou l'absence de gestion.

Le réseau actuel des ENS départementaux comprend 2 218,24 ha, dont 225,81 ha sont la propriété du Département et 275,42 ha sont en convention avec le propriétaire.

Participant à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, ils ont pour vocation d'être ouverts au public, ainsi que de contribuer à l'information et à la sensibilisation à l'environnement.

Dans ce cadre, nous vous proposons aujourd'hui le classement en ENS départemental du site les Trois Sources de Nucourt, retenu comme prioritaire dans le schéma départemental et présentant des enjeux de préservation écologique et géologique liés à la ressource en eau, ainsi qu'aux usages et au patrimoine historique.

Cet espace naturel est situé dans un vallon étroit au sein duquel l'Aubette de Magny prend sa source en trois endroits avant de se dissiper et d'alimenter la zone humide jusqu'à une cressonnière. Cette situation caractéristique permet le développement de milieux naturels diversifiés, tels une roselière, un bois humide et des milieux naturels plus drainés. La préservation de la qualité de l'eau y est donc essentielle et primordiale pour conserver l'intérêt des habitats et le cortège des espèces inféodées à ces milieux. La conservation du site contribuera au maintien de fonctionnalités écologiques liées à ce complexe d'habitat, ainsi qu'à celui des espèces associées.

Les principaux objectifs de conservation seront :

- le suivi de la qualité de l'eau à l'endroit des sources ;
- l'accompagnement des actions réalisées par les propriétaires privés aux abords des sources pour éviter toute contamination ou altération de la qualité de l'eau ;
- la préservation, la mise en valeur et la communication autour des fronts de taille accessibles au public.

Au vu de ces éléments, il est proposé de valider cette création d'un nouvel ENS départemental, dit les Trois Sources de Nucourt, avec droit de préemption sur la commune de Nucourt. La commune a délibéré le 15 février 2022 pour demander au Département l'instauration de cette zone de préemption ENS au niveau départemental d'un périmètre de 17,64 ha sur les lieux-dits :

- le Moulin ;
- le Marais ;
- la Côte de la Fontaine de Serans ;
- la Foulerie ;
- le Bois de la Carrelette.

Au Plan Local d'Urbanisme (PLU), ces parcelles sont classées en partie en espace boisé classé et incluses en zone naturelle.

La commune de Nucourt et le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français seront associés à l'avancement de ce projet ENS départemental, au travers d'un comité de suivi qui regroupera également les usagers actuels du site.

Madame la Présidente, voilà les éléments de ce rapport.

Madame CAVECCHI

Un rapport important. Quand je parcours le rapport, je vois le nombre de plantes ou de petits animaux qui habitent ce lieu, c'est tout à fait essentiel de les protéger. C'est aussi une manière de protéger le territoire du Val d'Oise. C'est magnifique.

Parfois, les ENS dans les zones humides, on ne les voit pas de loin, c'est un peu caché. Donc, on peut se demander ce que nous faisons, mais c'est important. On dit : "Vivez heureux, vivez caché". Pour ces petites bêtes, c'est bien.

Je suppose que vous êtes tous d'accord sur cette création de zone d'ENS. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-15 Programme d'actions 2022 dans les parcs départementaux

Madame CAVECCHI

Je redonne la parole à Madame VILLECOURT pour un sujet moins sauvage.

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport soumis aujourd'hui à vos voix a pour objet l'approbation d'un programme de travaux à réaliser sur cette année 2022 dans les parcs et espaces verts qui sont propriété du Conseil départemental, ainsi que la participation aux frais de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) pour l'entretien du parc Schlumberger.

Le Département est propriétaire aujourd'hui de 29 espaces verts répartis sur tout le territoire pour une surface d'environ 50 ha. Ces derniers sont de quatre types :

- des espaces verts d'accompagnement de bâtiments ;
- des parcs prestigieux, comme celui du Château d'Auvers-sur-Oise ou de l'Abbaye de Maubuisson, qui représentent de forts enjeux au vu de leur fréquentation et de leur rayonnement à l'échelle régionale. Ils constituent un support de sensibilisation et d'information des citoyens en faveur du patrimoine culturel et de l'environnement ;
- des jardins historiques, comme celui du Musée de l'Outil et de la Maison du Docteur Gachet, plus intimistes, mais qui demandent un entretien très soigné ;
- des parcs urbains d'un rayonnement communal ou intercommunal, comme les parcs de Grouchy à Osny et Schlumberger à Corneilles-en-Parisis présentant des enjeux en termes de fréquentation également et de protection des paysages ou des espaces ayant un caractère plus naturel.

Conformément à la stratégie d'intervention pour les espaces verts départementaux adoptée en 2013 par cette Assemblée départementale, il est proposé de valider le programme d'action 2022 à hauteur de 246 700 € en fonctionnement et 90 500 € en investissement portant sur les sites suivants :

- l'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône pour laquelle le Département a la volonté d'accroître l'essor et le rayonnement. En 2017, ce dernier a validé la phase opérationnelle de l'aménagement du parc à hauteur de 1,3 M€. Une autorisation de programme spécifique pluriannuel a été validée pour cette opération. Les services départementaux travailleront également sur un projet global d'un coût de 300 000 € d'inspiration XIX^e siècle, tel que souhaité par l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Une étude pour définir la méthodologie d'un important curage du miroir d'eau sera également menée cette année ;
- le parc de Grouchy à Osny qui s'étend sur 41 ha et qui est très fréquenté. Il est la propriété du Département et de la commune d'Osny. Sa gestion est partagée entre le Département, la commune d'Osny et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) ;
- la Maison du Docteur Gachet à Auvers-sur-Oise est propriété départementale. Son entretien est géré par la régie Espaces verts du Département. Chaque année, elle accueille des sorties nature sur des thématiques florales, sur les insectes pollinisateurs ou des activités liées au bien-être ;
- le jardin du Musée de l'Outil à Wy-dit-Joli-Village, labellisé Jardin remarquable par le Ministère de la Culture et Ecojardin, verra se poursuivre l'aménagement déjà engagé. Ce site accueille également des sorties nature ;

- le jardin du Musée Archéologique (MADVO) de Guiry-en-Vexin, où des plantations seront réalisées, afin d'améliorer l'ambiance et l'accueil des usagers ;
- le parc du Château d'Auvers-sur-Oise. Je rappelle qu'en 2022 une étude sera lancée pour la mise à jour du plan de gestion du parc. En parallèle, des interventions sont à venir sur l'ensemble des embranchements et des murs du site. Des travaux d'embellissement se poursuivront également, avec notamment la refonte paysagère du jardin des peintres. Les crédits nécessaires de ces dépenses sont inscrits sur un budget annexe ;
- les espaces verts d'accompagnement du parc immobilier départemental qui bénéficieront d'un entretien courant et de travaux d'amélioration, notamment la réfection de la façade du Conseil départemental située avenue de l'Hautil et la transformation des anciennes cascades en terrasses végétalisées.

En sus de ces actions, il est proposé de participer aux frais de fonctionnement de la CAVP pour l'entretien du parc Schlumberger inclus dans l'ENS des Buttes du Parisis à hauteur de 50 000 €, soit 75 % des coûts de fonctionnement de la CAVP sur le parc et en vertu de la convention signée en 2017.

Voilà, Madame la Présidente, pour ce rapport complet à approuver aujourd'hui.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame VILLECOURT. Joli rapport.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-16 Mise en enquête publique du projet de déviation de la RD 14 sur la commune de La Chapelle-en-Vexin

Madame CAVECCHI

Un dossier qui va aboutir à la grande satisfaction de tous. Aujourd'hui est un grand jour. Monsieur ARCIERO, vous avez une mission, c'est de nous faire plaisir avec la RD 14 sur la commune de La Chapelle-en-Vexin.

Je salue Madame le Maire de La Chapelle-en-Vexin qui est présente pour montrer l'importance de ce dossier.

Monsieur ARCIERO

Si nous voulons nous faire plaisir, nous allons débloquer 14 M€ pour cette déviation attendue par les automobilistes empruntant cette RD 14 qui traverse plusieurs départements pour rejoindre la Normandie jusqu'à Paris. Il s'agit du dernier village traversé par la RD 14, très empruntée : 13 000 véhicules par jour.

L'idée est de créer une déviation. C'est une neuvième version que nous vous présentons aujourd'hui. Cette neuvième version est l'aboutissement d'une multitude de rencontres et d'échanges. Notamment avec mon collègue, Monsieur Thomas VATEL, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises à La Chapelle-en-Vexin pour rencontrer Madame le Maire - que je salue également -, les élus municipaux et les agriculteurs. Nous avons pris en considération leurs demandes et leurs attentes.

Aujourd'hui, c'est 2,7 kilomètres qui sont proposés avec la création d'un giratoire en amont de la commune et éloigné de l'entrée du cimetière, ce qui était aussi une des attentes. Une autre attente est celle des chemins ruraux qui sont préservés par notre projet.

L'idée est de mettre en enquête publique d'ici à la fin de l'année ce projet et, ensuite, d'aboutir à une DUP qui permettra, si tout convient, de débiter des travaux d'ici à la fin 2023 et d'avoir une mise en service de ce projet à l'horizon 2025.

Je le disais en préambule, ce projet est estimé à 14 M€. Ce projet est subventionné à hauteur de 50 % par la Région d'Ile-de-France à travers son Plan Anti-bouchons.

C'est un beau projet qui date de quelques décennies et qui aboutit à une délibération proposée pour poursuivre toute la procédure administrative jusqu'à la réalisation de ce projet.

Merci, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur ARCIERO.

Naturellement, nous allons protéger la commune, à l'entrée et à la sortie, pour que n'importe qui ne s'engage pas à toute allure, comme avant. Nous sommes d'accord, sinon ce n'est pas la peine.

Je pense que c'est avec enthousiasme que vous allez voter.

Monsieur VATEL, vous souhaitez dire un mot.

Monsieur VATEL

Merci, Madame la Présidente.

Nous nous félicitons, avec Madame JOSE, ma binôme, de cette excellente nouvelle pour notre canton. Je tiens à vous remercier aussi très chaleureusement, Madame la Présidente, parce que je sais que ce projet vous tient particulièrement à cœur. C'était l'une de nos promesses électorales. Je tiens également à remercier mon collègue, Monsieur Anthony ARCIERO, qui ne lâche rien depuis notre élection pour défendre ce projet si important pour le canton de Vauréal. Je remercie également les services du Département pour le travail remarquable qui a été effectué dans un délai record pour présenter une neuvième version dans ce dossier.

Nous allons continuer de suivre le projet activement. Cette fois, je crois que l'ensemble des acteurs souhaitent voir le projet de déviation aboutir et je remercie aussi Madame le Maire de La Chapelle-en-Vexin pour sa présence aujourd'hui et également pour son investissement et sa collaboration dans ce dossier. Merci.

Madame CAVECCHI

Ce dialogue était effectivement très important avec le Territoire et avec Madame le Maire, bien entendu. Je la remercie encore.

Oui, Monsieur SUEUR. Vous n'êtes pas du côté de La Chapelle-en-Vexin, que je sache... Je suis rassurée. Je me disais qu'Enghien prenait ses quartiers d'été.

Monsieur SUEUR

Je voulais dire combien je me réjouis de cette délibération, parce que c'est plus de 20 ans - je me tourne vers le Directeur de la Mobilité - avec des projets qui ont été à chaque fois très précis et très aboutis, mais qui malheureusement n'ont pas pu être retenus. Il y avait les intérêts à la fois d'habitants et d'agriculteurs. Il y avait la faune et la flore.

Madame le Maire, je suis ravi. Je suis allé voir vos prédécesseurs - je dis bien VOS prédécesseurs. Alors, aujourd'hui est un jour de joie. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur SUEUR.

Votons.

Tout le monde est favorable à ce beau projet. L'enquête publique va pouvoir être lancée à la fin de l'année. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-17 Commune de l'Isle-Adam - Reclassement du domaine public départemental vers le domaine public communal de la section 2 de la Route départementale (RD) 67E à l'Isle-Adam

Monsieur ARCIERO

L'idée de cette délibération est de déclasser la RD 67E qui est la rue Saint-Lazare à l'Isle-Adam. Il y a quatre sections que nous requalifions et que nous rétrocédons à la commune.

Cette délibération a pour objectif de déclasser la section n° 2. Des travaux ont été réalisés pour un montant de 550 000 €. Comme la commune de l'Isle-Adam est coquette, notamment son Adjoint à la voirie, près de 200 000 € de prestations qualitatives ont été ajoutés, mais c'est la Mairie qui les a ajoutés.

Voilà ce qui est à dire sur ce déclassement sur la RD 67E.

Madame CAVECCHI

Votre présentation m'a fait un choc. C'est bien la commune qui prend en charge. Je suis très claire là-dessus. Bien sûr, L'Isle-Adam a raison de pouvoir le faire, parce que garder une belle ville comme celle-là est important.

Pas d'intervention.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous êtes tous favorables. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Notre séance est terminée. C'était une séance importante. Je vous remercie de la tenue de nos débats et je vous souhaite à toutes et à tous un très bon appétit.

Fin de la séance à 12 h 32.